

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/09/2020

Dossier complet le :

17/09/2020

N° d'enregistrement :

2020-10104

### 1. Intitulé du projet

Construction de 35 logements Locatifs Sociaux

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DOMOFRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

JONEAU-DECOMBIS Angèle

RCS / SIRET

4 5 8 | 2 0 4 | 6 3 0 | 0 0 0 2 9

Forme juridique

SA de HLM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47a)	Défrichement portant sur une superficie de 1,02 ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Aménagement nécessaire à la création d'un ensemble de constructions locatives et sociales (35 logements).
- Défrichement des parcelles section BM n°80, 100, 102.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de permettre la réalisation d'un projet de construction : aménagement avec création de voirie, de bâtiments, de stationnements, d'espaces communs, de cheminements, de dispositifs de stockage des eaux pluviales (chaussée réservoirs et noues d'infiltration), réseaux divers et de logements.

Le projet a été conçu dans l'objectif de répondre à la demande de logements sociaux. Le projet de construction sera intégré à son environnement proche. Le projet de construction est situé sur la zone UC du PLU de la commune de le PIAN MEDOC. (correspond aux zones de secteurs de servitude de mixité sociale pour la réalisation de logements locatifs sociaux permettant une diversité des types d'habitat).

Le projet respectera les zones sensibles (arbres à grand Capricorne) du site en respectant les mesures ERC (Eviter - Réduire - Compenser).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet d'extension intégrera dans son programme de travaux la réalisation :

- d'une voie desserte principale traversante selon un axe Nord/Sud
  - d'une circulation douce (cheminement doux) selon un axe Nord/Sud.
  - d'une bande d'espaces verts située au niveau de la limite Nord et de la limite Est.
  - Modalités techniques des travaux (voir Programme des travaux en annexe). L'intégralité des réseaux sera raccordée sur l'allée Brémontier.
  - Le stockage des eaux pluviales de la voirie, des stationnements, des habitations se fera par l'intermédiaire de chaussées réservoir et noues d'infiltration. Volume totale des trois chaussées réservoir sera de 178 m<sup>3</sup>. Les noues d'infiltration situées en limite Nord serviront d'ouvrage sécuritaire. (voir en annexe calcul du volume de stockage des eaux pluviales de la voirie).
- Les eaux pluviales des différents logements seront collectés et stockés dans les chaussées réservoirs.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La gestion des infrastructures sera confiée au gestionnaire de la résidence dont le rôle sera de s'occuper de l'entretien des voiries, des espaces communs, des ouvrages de stockage des eaux pluviales, des réseaux eaux usées et de l'éclairage.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager.
- Déclaration de loi sur l'eau.
- Demande d'autorisation de défrichement.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie du Permis d'aménager (graphique)	10 168 m <sup>2</sup>
- Superficie des Bâtiments	2 320 m <sup>2</sup>
- Superficie Voirie	3 319 m <sup>2</sup>
- Superficie Espaces Verts	4 529 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de LE PIAN MEDOC  
Allée Brémontier  
Lieu dit : Les Trélinots  
section BM : 80,100,102

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 3 9 ' 5 1 " O Lat. 4 7 ° 5 7 ' 2 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors de toute ZNIEFF. Dans les 5 km autour du site en projet, on compte 2 ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II, situées entre 3 800 m et 4 600 m, sans connexion avec le projet. L'étude de la parcelle ne met aucune similitude entre les éléments écologiques dans l'emprise étudiée et les zonages de portée scientifique.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en Gironde et n'est pas concerné par la Loi Montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Pian Médoc n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PNR du Médoc (Décret du 24/05/2019).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Pian Médoc est concernée par les dispositions listées à l'Arrêté Préfectoral du 2 juin 2016 pour la RD1 (niveaux 3 et 4) et la RD2 (niveaux 4 et 5), soit des niveaux modérés à faibles du classement sonore routier. Le site en projet n'est pas situé dans les périmètres pointés par l'Arrêté.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le SMIDDEST a mis en évidence des enveloppes territoriales des principales zones humides, dont une partie englobe la ripisylve du ruisseau de l'Aygue milliade au nord du projet intégrant une bande du boisement inclus au projet, au nord. L'utilisation de ces données est précisée en disposition zh1 du SAGE.  Les investigations sur le terrain n'ont pas révélé d'indicateurs de zone humide sur les
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Pian Médoc n'est couverte par aucun PPRN sur son territoire. La commune du Pian Médoc n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Pian Médoc est concernée par l'Arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005 - (complète et remplace l'arrêté du 28/04/1995 - Annexe B), au titre des zones de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est exclu des périmètres de protection des captages d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 1 000 m à l'est du Site Inscrit "Domaine et Parc de Geneste" au 29/12/1981 (SIN0000123), sans aucune covisibilité de par les massifs boisés séparant les 2 entités.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est intercepté dans les 5 km alentours à la zone de projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est présent sur la commune.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera de nouveaux besoin en eau potable. ces besoins ne généreront pas la réalisation de nouveaux forages. Le réseau AEP existant, présentant une capacité suffisante pour répondre à ces nouveaux besoins.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de drainage superficielle et de prélèvement dans les eaux souterraines. Lors des sondages pédologique et les piézomètres relèvent des niveaux d'eau situés entre 1.45m et 2.65m par rapport au niveau du terrain naturel . Hors les réseaux seront posés au dessus des ces niveaux d'eau, ainsi aucune modification des masses d'eaux souterraines n'est à prévoir dans le cadre de l'aménagement du projet d'extension.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume estimé en déblais et décapage des terres sera de 1700 m3 au niveau des future bâtiments, accès, cheminements, stationnements. les déblais seront acheminés vers le dépôt de l'entreprise titulaire du marché et seront réemployés pour d'autre chantiers en remblaiement ou traités avant réemploi (si nécessaire).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume estimé en remblais sera de 2000 m3 au niveau des futurs accès, cheminements, stationnements. Les matériaux utilisés seront du type : - matériaux recyclés propres issus d'autre chantiers (matériaux inertes). - déblais issus du terrassement de la chaussée.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet reste susceptible d'incidences moyennes à faibles sur : - la conservation des 2 Chênes pédonculés en façade ouest (jardins privés) et accueillant le développement larvaire du Grand Capricorne - la conservation de l'habitat de l'Écureuil roux (couvert boisé) - la conservation d'une portion de boisements participant aux déplacements et fonctions essentielles de certaines espèces de large répartition.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est intercepté dans les 5 km alentours à la zone de projet, annulant tout risque d'incidences sur le dispositif communautaire.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objet et l'envergure du projet restent peu impactants et ne sont pas de nature à porter des incidences sur les espaces alentours.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain correspond majoritairement à une Chênaie largement colonisée par le Chêne d'Amérique. Le projet consomme alors une portion du massif boisé, en limite du tissu urbain communal. Aucun espace agricole, prairial ou maritime n'est à mentionner.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le risque Feux de forêts, en niveau moyen. Par ailleurs, la défendabilité du territoire à ce titre est estimée forte d'après l'Atlas "Feu de Forêt" en Gironde (Sources : PLU - 2010).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Des déplacements de véhicules seront liés aux habitations (soit 35 logements).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	- Légère nuisance sonore pour le voisinage lors des travaux de terrassement. - Des mesures d'évitement et de réduction des impacts lors de la phase chantier seront réalisées (voir annexe). - Le site est à proximité d'une forêt.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations causées par les engins de chantiers.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des candélabres ou bornes lumineuses seront installés le long de la voirie. Réduction des impacts : - Pour réduire la luminosité, les candélabres seront réglés pour éclairer uniquement les espaces piétonniers et la chaussée. Une horloge permettra de régler la durée d'éclairage. - Pour limiter la consommation d'énergie les luminaires seront équipés de LED (éclairage à basse consommation).
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Libération de matière en suspension (particules) dans l'air lors des déplacements d'engins de chantier en faible quantité.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Les eaux pluviales seront stockées dans des chaussées réservoirs et nous d'infiltrations puis infiltrées dans les sols sableux de la zone d'étude. Voir en annexe - Calcul du volume de stockage des eaux pluviales.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-le projet n'engendre pas d'impact car le rejet des eaux usées sera orienté vers le réseau d'eaux usées existant au niveau de l'Allée Brémontier.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de production de déchets à l'exception des déblais. cependant, durant la phase travaux des précautions seront prises : - les réservoirs seront remplis à l'aide de pompes à arrêt automatique. - le ravitaillement et l'entretien des engins de chantier (notamment les opérations de vidange) seront effectués sur des zones étanches entourées et reliées à un point bas permettant la récupération totale des eaux ou des liquides résiduels.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact sur le patrimoine architectural, culturel et archéologique n'est à mentionner. Concernant l'impact paysager, le projet consiste à supprimer un espace boisé au profit de logements avec jardins privés. Les espaces verts communs devront garantir une insertion du projet, par la plantation / conservation d'essences de haut jet non exogènes. et en densité suffisante pour composer des écrans visuels et sonores sur les façades nord, est et sud. La façade ouest reste conservée en boisement en l'état actuel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de la parcelle supprimera un espace non bâti (Chênaie mixte), pour une imperméabilisation de moins d'1 ha (conservation d'espaces non bâtis). Le terrain n'abrite pas d'activité humaine particulière.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Sans Objet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Conservation des 2 arbres abritant des traces larvaires du Grand Capricorne (x2 arbres sur la parcelle), avec application de mesures pendant les travaux (périmétrage, distance aux emplacements)
- Travaux en dehors des périodes de ponte pour les espèces sensibles pointées et éventuellement présentes
- Aucune introduction d'espèces ornementales exogènes et canalisation des espèces exotiques envahissantes (Raisin d'Amérique, Robinier faux acacia)
- Conservation des Chênes pédonculés plutôt que des Chênes d'Amérique (Espèce Exotique préoccupante)
- Conservation des continuités boisées (strate arborescente) sur les espaces communes, afin de maintenir la trame écologique entre le site et ses abords (trame verte), mais aussi de préserver l'aspect paysager de l'ensemble
- Application des mesures générales pour un chantier respectueux (collecte/tri/export adaptés des déchets, pas de rejets solides/liquides dans le milieu, contrôle et entretien des engins en dehors du site, systèmes de protection des sols contrôlés, périmétrage des secteurs non imperméabilisés, remise en état des milieux après travaux)

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale car :

- le projet de construction à fait l'objet d'un diagnostic écologique préalable à sa réalisation (Mesures ERC).
- Les zones à enjeux (Grand Capricorne) seront protégées et conservées avec aucun impact sur ces zones.
- Les impacts sur le milieu naturels et sur la santé humaine seront réduits du fait de la mise en place de mesures d'évitement et de réductions des impacts.
- Le projet est situé dans la zone UC du PLU de la commune de LE PIAN MEDOC , zone propice à l'aménagement de logements sociaux.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan Parcellaire - Notice Descriptive - Plan de masse – phase APS - Plan Eaux Pluviales - Plan Eaux Usées - Programme des travaux - Caractéristiques Générales du projet, Sensibilité Environnementale, Mesures d'évitement et de réduction des impacts - Calcul du volume de stockage des eaux pluviales de la voirie - Diagnostic Ecologique Préalable – Etude Faune/Flore-Zone Humide – Juillet 2020 (SCP ENVIRONNEMENT) - Etude d'Aptitude à l'infiltration des Eaux Pluviales (ENDEO ENVIRONNEMENT) - Règlement du PLU – Le Pian Médoc - arrêté site inscrit – Le Pian Médoc

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Lacanau

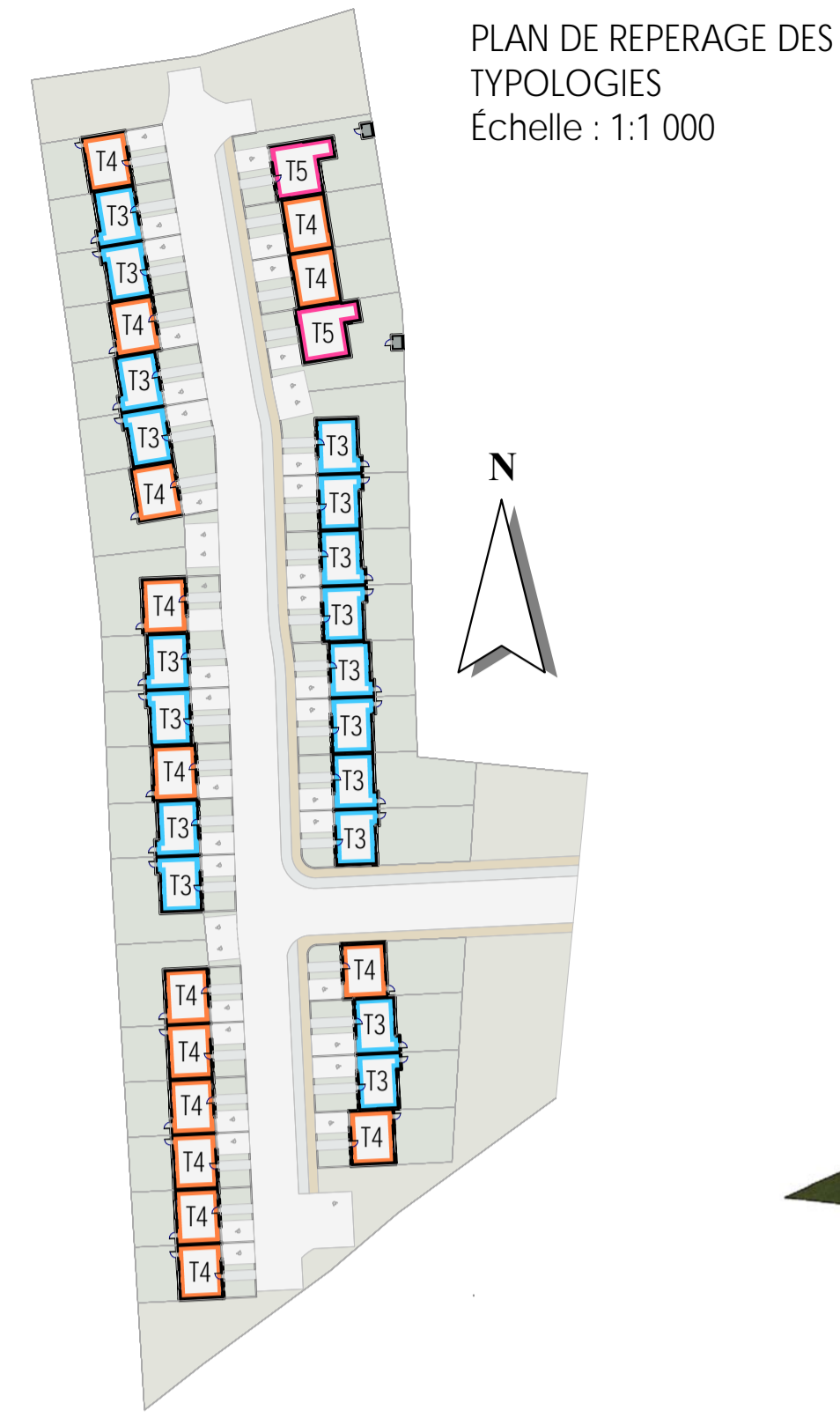
le, 10/09/2020

Signature



**Domofrance** AL  
Groupe Patrimoine  
S.A. d'IM  
110, avenue de la Jallière  
33042 BORDEAUX CEDEX  
☎ 05 56 43 75 75  
R.C.S. Bx B 458 204 963

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



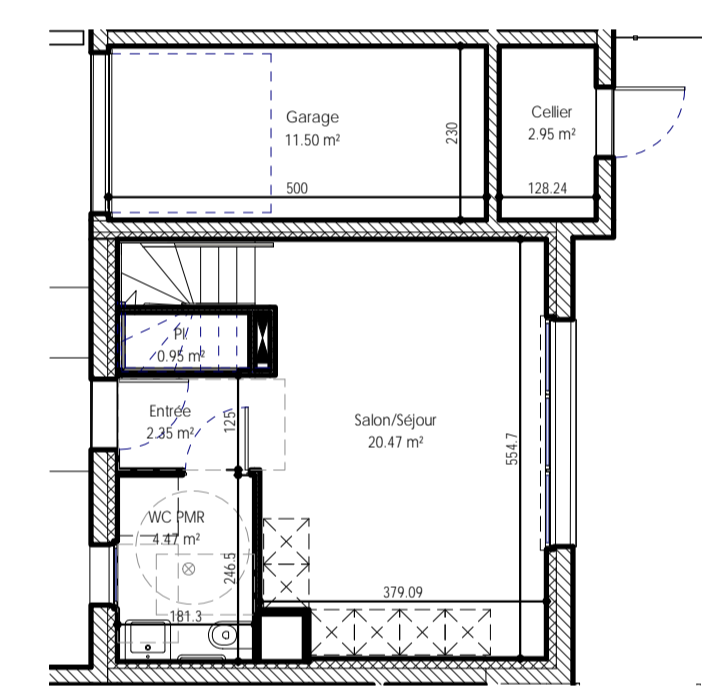
**RAPPEL CONTRAINTES PLU :**

- Emprise au sol :**  
autorisée : 2035 m<sup>2</sup>  
projet : 2033.73 m<sup>2</sup>
- Espace paysagé :**  
demandé : 1527 m<sup>2</sup>  
projet : 1757 m<sup>2</sup>
- Stationnement :**  
1 pl. PMR + garage / logement  
Visiteurs : 7 pl. dont 3 PMR  
TOTAL : 77 pl. dont 38 PMR

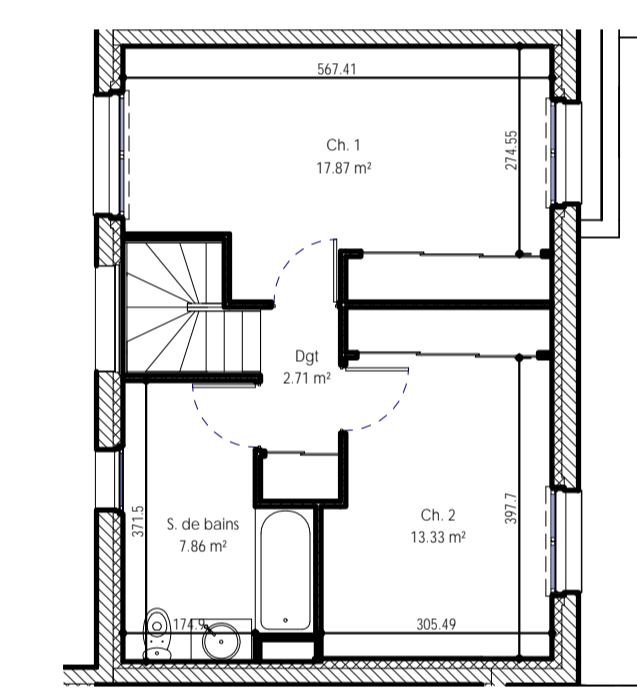
**PERSPECTIVE DE PRINCIPE**



PLAN DE NIVEAUX TYPE 3 - Echelle 1:100

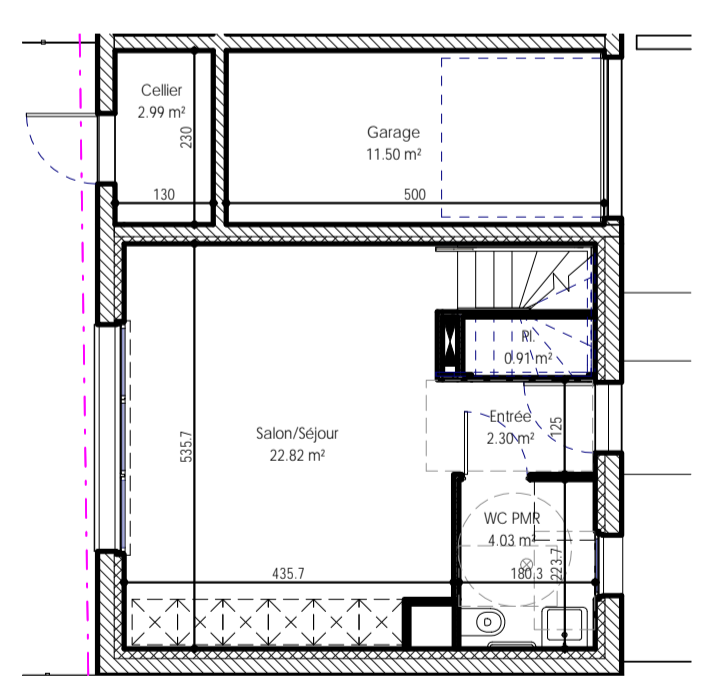


REZ DE CHAUSSEE

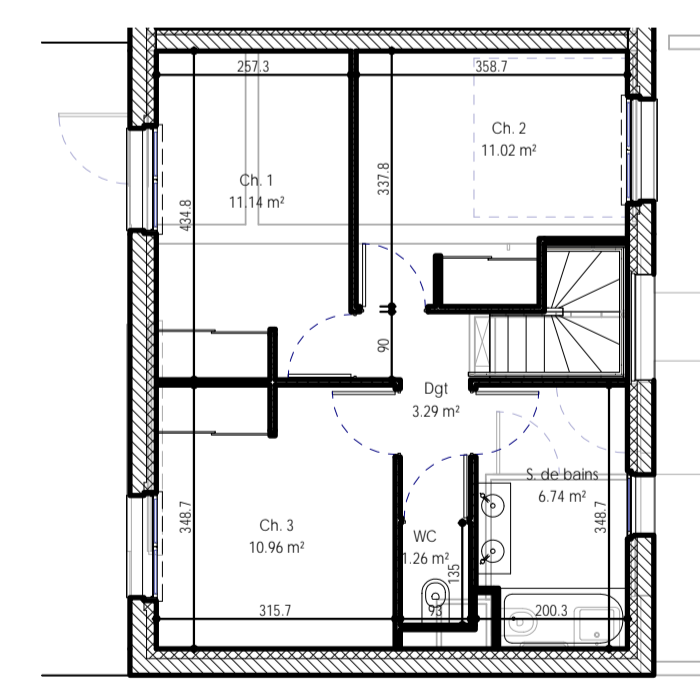


ÉTAGE

PLAN DE NIVEAUX TYPE 4 - Echelle 1:100

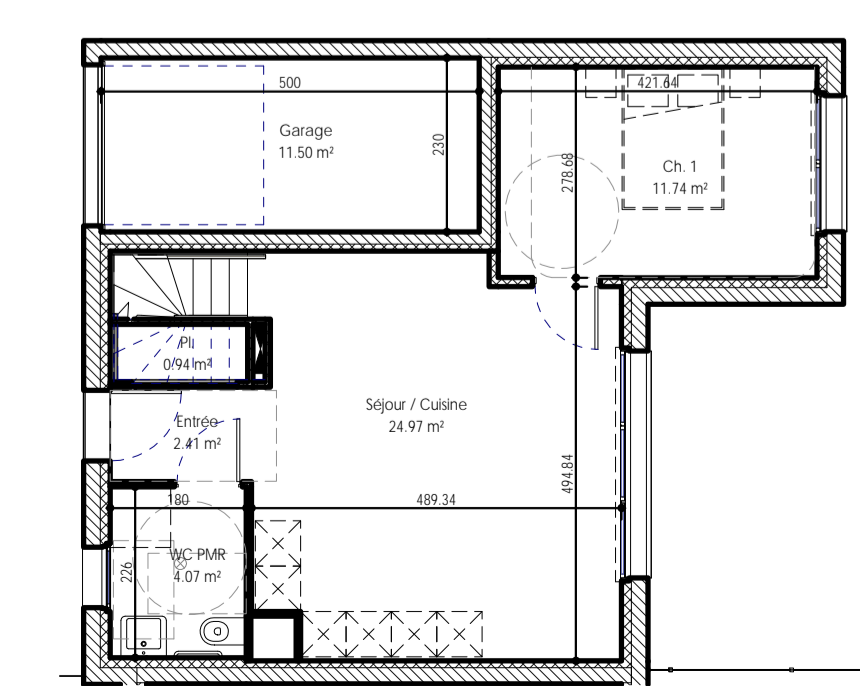


REZ DE CHAUSSEE

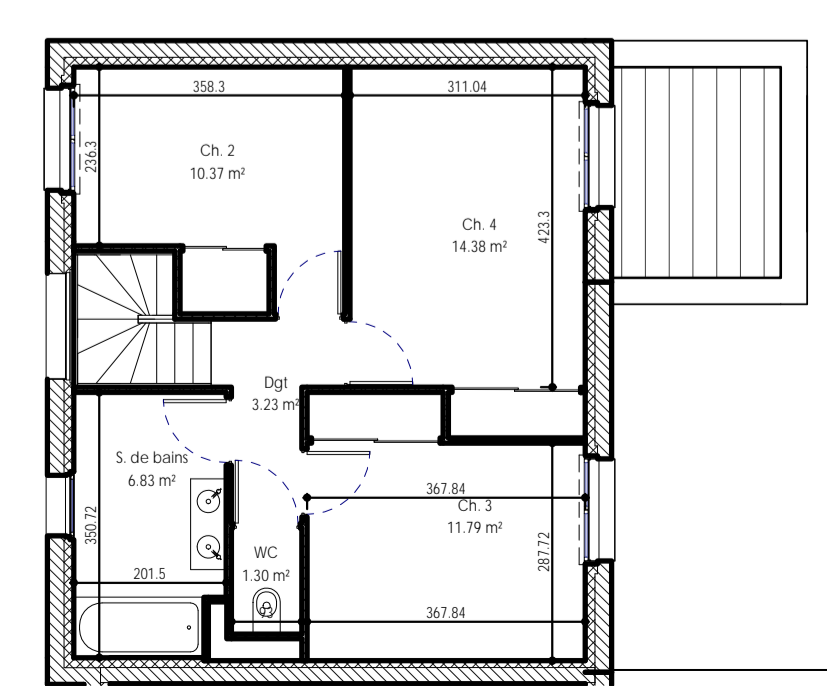
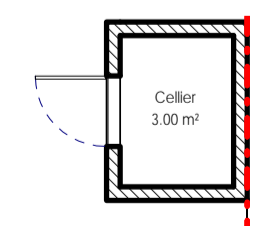


ÉTAGE

PLAN DE NIVEAUX TYPE 5 - Echelle 1:100



REZ DE CHAUSSEE



ÉTAGE

TABLEAU DES SURFACES / RECAPITULATIF PROGRAMME

TYPE	Nb	Rappel programme	SHA/logt	Rappel programme	Surf. Annexe /logt	Rappel programme	SDP/logt	SHA totale	Rappel programme	SU totale	Rappel programme	SDP totale
T3	18	18	70,01 m <sup>2</sup>	67,00 m <sup>2</sup>	2,95 m <sup>2</sup>	3,00 m <sup>2</sup>		1 260,18 m <sup>2</sup>	1 206,00 m <sup>2</sup>	1 286,73 m <sup>2</sup>	1 233,00 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
T4	15	15	74,47 m <sup>2</sup>	62,00 m <sup>2</sup>	2,99 m <sup>2</sup>	3,00 m <sup>2</sup>		1 117,05 m <sup>2</sup>	1 200,00 m <sup>2</sup>	1 137,48 m <sup>2</sup>	1 252,50 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
T5	2	2	92,02 m <sup>2</sup>	95,00 m <sup>2</sup>	3,00 m <sup>2</sup>	3,00 m <sup>2</sup>		184,04 m <sup>2</sup>	190,00 m <sup>2</sup>	187,04 m <sup>2</sup>	193,00 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>35</b>						<b>2 561,27 m<sup>2</sup></b>	<b>2 426,00 m<sup>2</sup></b>	<b>2 613,25 m<sup>2</sup></b>	<b>2 678,50 m<sup>2</sup></b>	<b>0,00 m<sup>2</sup></b>



**MÂTRE D'OUVRAGE**  
**Domofrance**  
110 allée de la Jallère  
33042 BORDEAUX



**CONSTRUCTION DE 35 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

222 allée Brémontier  
Lieu dit Les Trétinots  
33390 LE LIAN MEDOC

Date	Indice	Description
15/05/2020	A	Première émission phase APS
26/05/2020	B	Mise à jour suite observations du MOA

Affaire : 2006  
Phase : APS  
Plan n° : 00  
Indice : B  
Echelle : Comme indiquée  
Date : 26/05/2020

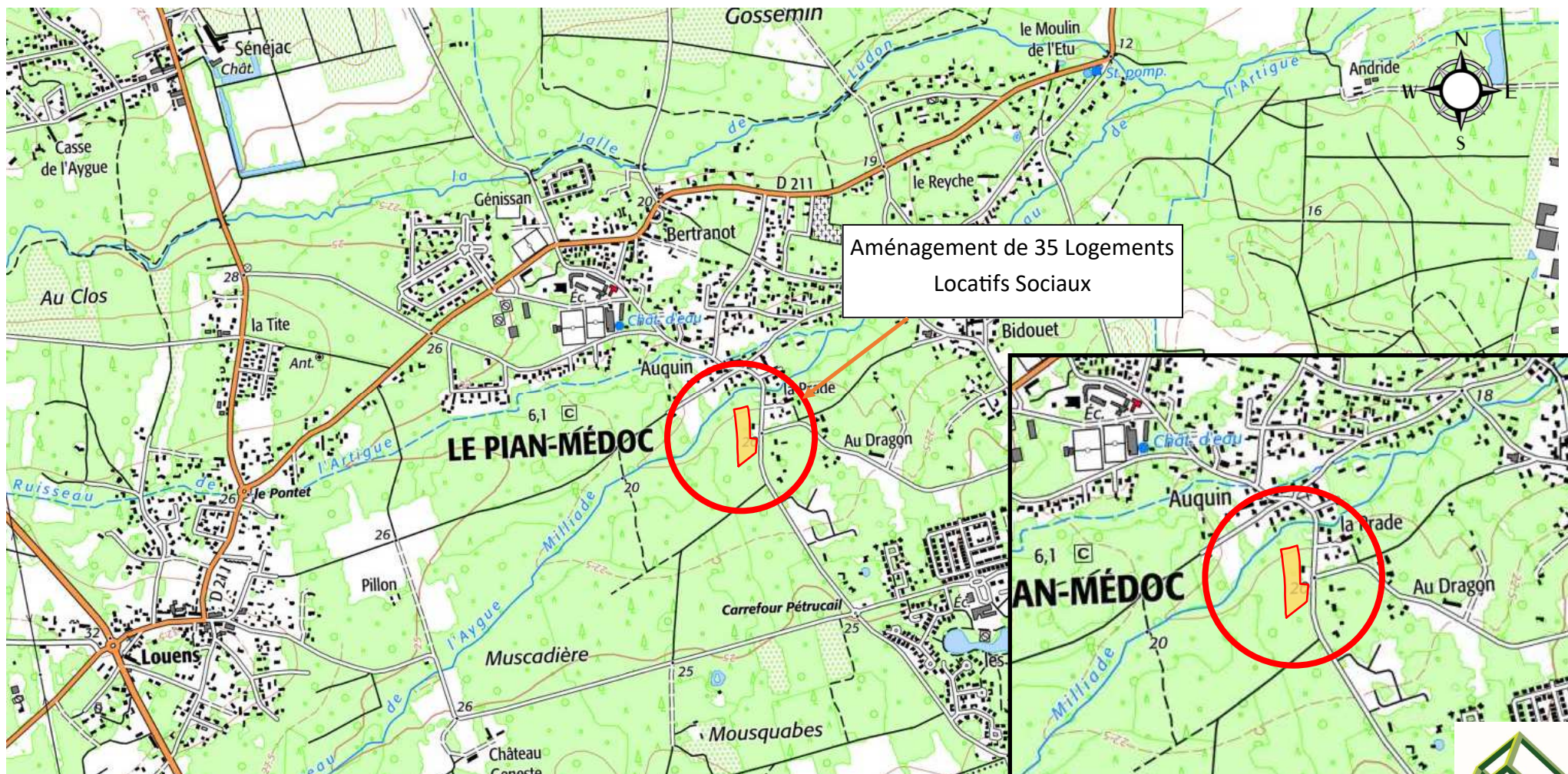
**PROJET PHASE APS**

## PLAN DE SITUATION

Commune de LE PIAN MEDOC

222 Allée Brémontier

Section BM n°80,100,102



VUE AERIENNE  
Commune de LE PIAN MEDOC  
222 Allée Brémontier  
Lieu dit : Les Trétinots  
Section BM n°80,100,102

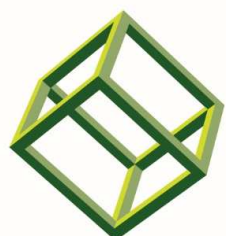
Echelle : sans

Dossier 200725 – Septembre 2020 - Vue Aérienne



Emprise projet de construction

**Domofrance**   
Groupe ActionLogement



PARALLELE 45

**PARALLELE 45**  
Société de Géomètres-Experts Associés

65, Avenue de la Côte d'argent  
B.P 5  
33680 LACANAU

TEL : 05 56 03 50 99  
FAX : 05 56 03 57 41

PLAN ETABLI  
A : LACANAU

Le : 07/09/2020

DOSSIER : 200725  
FICHER : 200725 – VUE AERIENNE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Commune de LE PIAN MEDOC

# CONSTRUCTION DE 35 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

## CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET, SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE, MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION DES IMPACTS

Pétitionnaire :

DOMOFRANCE  
110, Allée de la Jallère  
33042 Bordeaux

**Domofrance**   
Groupe ActionLogement





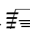
PARALLELE 45

Dressé par :

SARL PARALLELE 45

Société de Géomètres Experts

65, avenue de la Côte d'Argent – BP 5 – 33680 LACANAU

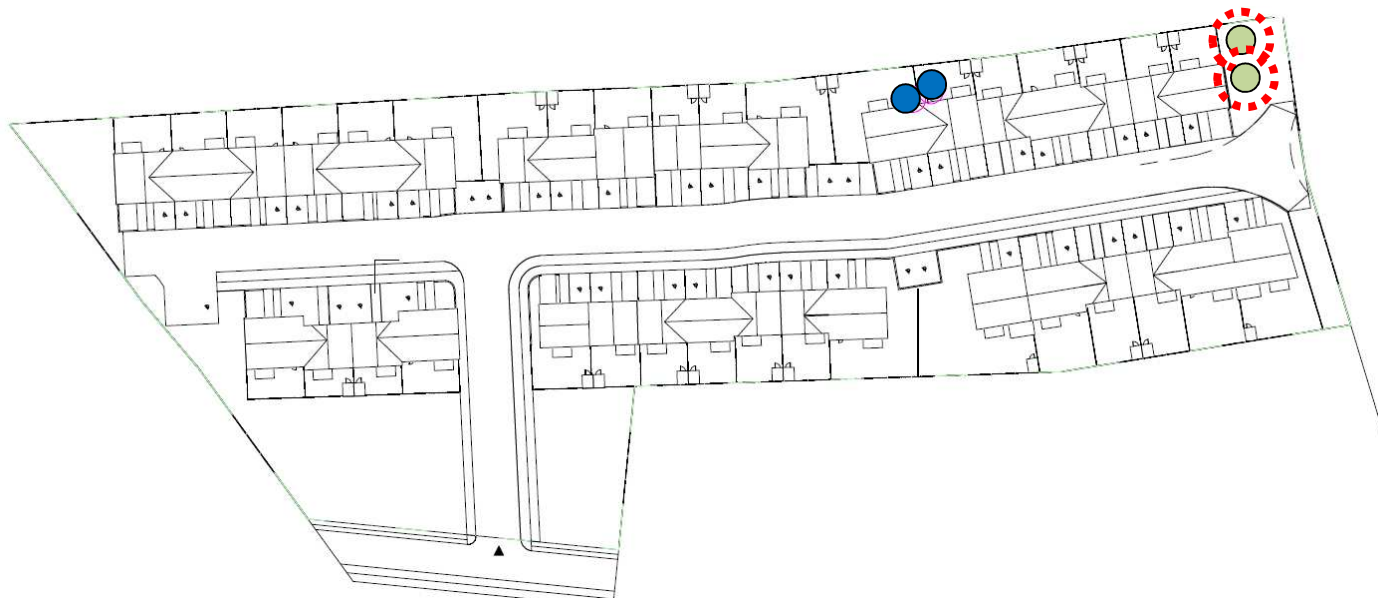
 05 56 03 50 99 –  05 56 03 57 41 -  [lacanau@parallele-45.com](mailto:lacanau@parallele-45.com)

- I. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incidences, cumuls, mesures évitement/réduction)**
  
- II. Mesures d'évitement et de réduction des impacts destinées aux entreprises pour les aménagements**






# I. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incidences, cumuls, mesures évitement/réduction)

*VOIR Diagnostic Préalable Faune – Flore / Zone Humide-SCP environnement –Juillet 2020*



## Protection du Grand Capricorne et de son habitat – phase Travaux

Légende :

-  Arbres à capricorne à conserver et à déplacer (chênes pédonculés)
-  Arbres à capricorne nouvelle position dans espaces verts communs (chênes)
-  Périmètre de protection avec clôture - zone de 3 m de diamètre autour du tronc

## I-1 Mesures prévues pour limiter l'impact du projet sur l'environnement

Pour limiter l'impact sur l'environnement, le projet prévoit :

- De conserver un maximum d'arbres, d'aménager les accès en fonction des végétations.
- De préserver les chênes pédonculés au niveau des futurs espaces verts (favorable au développement larvaire du Grands Capricorne).
- Travaux à réaliser en dehors des période d'enjeux (soit en dehors de fin avril à fin août).

## I-2 Mesures prévues pour limiter l'impact en phase travaux

Gestion de chantier

### ➤ Clôtures de chantier

Mise en place d'une clôture de chantier au niveau des 2 arbres à capricornes positionnés dans les espaces verts.

Clôture hauteur 2m en grillage mouton avec poteau bois de diamètre 10cm.



Clôture en grillage mouton

### ➤ **Accès chantier et circulation**

L'accès au chantier se fera impérativement par l'allée Brémontier. En cas de période sèche et de soulèvement important de poussières ces voies seront arrosées.

### ➤ **Base de vie**

Il sera réalisé sur une zone à définir en accord avec le Maitre d'Ouvrage et le Maitre d'œuvre qui accueillera les différentes cabanes de chantier nécessaires.

L'entreprise proposera un schéma de principe d'organisation de la base de vie et de circulation sur la zone de chantier (Zone de bureaux, vestiaires, stockage, parking, etc.).

### ➤ **Zone de ravitaillement et de lavage**

Au cours du chantier, une zone de ravitaillement et de lavage sera réalisée en accord avec le Maitre d'Ouvrage et le Maitre d'œuvre.

Celle-ci sera réalisée sur une plateforme étanche avec cuvette de rétention et pistolet muni d'un dispositif anti-refoulement et équipée de système anti-pollution et de bacs de récupération des eaux de lavage. Des kits antipollution seront mis à disposition du personnel de chantier en cas de déversement de pollution.

Ces dispositifs seront démontés et évacués en fin de chantier, les gravats et déchets afférents seront évacués vers les sites appropriés.



Kit antipollution tous liquide

### ➤ **Nettoyage du chantier**

Pendant toute la durée des travaux, les voies, accotements devront toujours être maintenus en parfait état de propreté.

En fin de semaine le chantier devra être nettoyé et notamment : les voies d'accès devront être soigneusement balayées.

### ➤ Protection des arbres

Un dispositif de protection des arbres à conserver sera mis en place. Dispositif de protection en planche de bois ou à l'aide de fourreau TPC sur la circonférence du sujet



Exemple de dispositifs de protection bois

## I-2 Mesures prévues pour limiter l'impact en phase exploitation

### ➤ Entretien des ouvrages

Le gestionnaire de la résidence devra entretenir le réseau d'assainissement pluviales pour garantir sa fonctionnalité.

Entretien des espaces verts et les plantations (proscrire l'emploi de produits phytosanitaires).

Veiller à l'entretien du réseau d'assainissement eaux usées pour éviter les engorgements.

Respecter et conserver les arbres susceptibles d'abriter le grand capricorne.

## **II. Mesures d'évitement et de réduction des impacts destinées aux entreprises pour les aménagements**

### **1 – Consommations d'énergie**

L'entreprise veillera à réduire sa consommation d'énergie au maximum.

L'entreprise mettra en œuvre des équipements à basse consommation qui seront utilisés sur le chantier autant que possible, la consommation sur chantier sera mesurée (consommation d'eau, d'électricité et de carburant des engins de chantier).

### **2- Nuisances de chantier**

Pour limiter les nuisances de chantier, l'entreprise mettra en œuvre tous les moyens nécessaires.

#### **2-1 Propreté du chantier**

Lors de la préparation du chantier, sont définies et délimitées les différentes zones du chantier :

- Stationnement
- Cantonnement
- Livraison et stockage des approvisionnements
- Fabrication ou livraison du béton
- Aire de manœuvre des grues
- Tri et stockage des déchets

Des moyens sont mis à disposition pour assurer la propreté du chantier (bacs de rétention, bacs de décantation, protection par filets des bennes pour le tri des déchets etc.)

- Le nettoyage des cantonnements intérieur et extérieur, des accès et des zones de passage, ainsi que des zones de travail, est effectué régulièrement.
- Le brûlage des déchets sur le chantier est interdit.

#### **2-2 Stationnement des véhicules du personnel de chantier**

- Le stationnement des véhicules du personnel s'effectue sur la zone prévue à cet effet, et en aucun cas sur la voie publique en dehors du chantier, afin de ne produire dans les rues voisines aucune gêne ou nuisance.

#### **2-3 Accès des véhicules de livraison**

- L'entreprise chargée de la livraison doit être tenue informée de la démarche qualité environnementale du chantier.
- Les livraisons seront planifiées sur la journée afin d'éviter les livraisons aux heures de pointe ou à des heures susceptibles de créer des nuisances au voisinage. A défaut de pouvoir mettre en place cette mesure, il sera à minima imposé une heure de début des livraisons (7 heures).

- Des panneaux indiquent l'itinéraire pour le chantier et les accès livraison.

## **2-4 Emprise foncière et modification du plan local de circulation**

Les responsables du chantier rencontreront les agents de la Ville chargés des problèmes de circulation afin de définir ensemble le plan de circulation temporaire, en fonction de la situation et de l'emprise du chantier. En effet, les nuisances dues à la circulation des engins et camions de livraisons sont, avec celles du bruit des chantiers, parfois très mal ressenties par les riverains.

## **2-5 Sécurité incendie**

Les consignes de sécurité incendie doivent être affichés dans les locaux du chantier. Elles doivent être respectées par toutes les personnes présentes sur le chantier.

## **2-6 Les nuisances visuelles**

Pour que le chantier soit le mieux accepté du public, les responsables des travaux veilleront à la propreté et l'aspect général du site.

- Les aires de transit des engins seront bétonnées afin d'être plus facilement nettoyées (prévoir un géotextile sous le béton pour un retrait plus simple).
- Les accès au chantier seront nettoyés régulièrement : La boue sur la chaussée sera évacuée.
- La clôture du site sera tenue en état. Les graffitis seront effacés. Cette clôture devra avoir une hauteur supérieure à deux mètres près des bennes à déchets afin d'éviter les dépôts sauvages. La clôture sera menottée.
- Les bennes à déchets seront, si besoin, couvertes afin d'éviter l'envoi des poussières de déchets. L'utilisation de polystyrène expansé est à éviter pour tous les usages, cet élément étant la première source de pollution visuelle. Dans le cas contraire prévoir des systèmes de découpe (avec un fil par exemple) qui produisent peu de particules susceptibles de voler.

## **3- Gestion des déchets**

Pour assurer la gestion des déchets, l'entreprise mettra en œuvre tous les moyens nécessaires.

### **3-1 Réduction à la source de la production de déchets**

Chaque entreprise intervenant sur le chantier devra justifier par écrit des procédures qu'elle met en place pour réduire sa production de déchets sur le site. Par exemple :

- Mettre en place une procédure qualité afin d'éviter les erreurs à la fois dans la mise en œuvre des matériaux et dans leur commande. Un produit bien commandé, bien livré et correctement utilisé, implique

moins de déchets générés et de pertes financières dues aux erreurs.

- Éviter les gaspillages de matériaux livrés en vrac, au mètre linéaire ou au mètre carré.
- Réfléchir aux modes d'approvisionnement afin de réduire la quantité des emballages.
- Réfléchir aux modes de réservations et de protection contre les laitances des aciers en attente.
- Toute autre mesure ayant un effet positif sur la quantité de déchets produits.
- Par le choix de systèmes constructifs (composants préfabriqués...) générateurs de moins de déchets.
- En préférant la production de béton hors du site.
- En privilégiant la préfabrication en usine des aciers.
- Les gravats de béton peuvent être réduits par une bonne préparation du chantier, des plans de réservation et des réunions de synthèse qui évitent les repiquages au marteau-piqueur après coup.
- Les déchets de polystyrène peuvent être supprimés par la réalisation des boîtes de réservation en d'autres matières (blocs de béton cellulaire, acier ...).
- Les chutes de bois sont limitées par la généralisation de coffrages métalliques et par le retour aux fournisseurs des palettes de livraison.
- Les emballages sont contrôlés dès la passation des marchés avec les fournisseurs.
- Les pertes et les chutes sont réduites par une optimisation des modes de conditionnement.

### **3-2 Traitement et valorisation des déchets collectés**

Pour chaque type de déchet, des filières de traitement et de valorisation seront recherchées à l'échelle locale :

- bétons et gravats inertes : concassage, triage, calibrage
- déchets métalliques : ferrailleur
- bois : tri entre bois traités et non traités, recyclage des bois non traités
- déchets verts : compostage
- plastiques : tri et, selon le plastique, broyage et recyclage en matière première, incinération, décharge de classe I ou classe II
- peintures et vernis : tri et incinération ou décharge de classe I
- divers (classé en déchets industriels banals) : compactage et mise en décharge de classe II.
-

### 3-3 Collecte sélective de déchets

Les déchets doivent être collectés de manière sélective sur le chantier. Un pré-tri minimum est imposé sur le site :

- Les déchets inertes non souillés (béton, briques),
- Les emballages
- Les déchets industriels banals autres que les emballages,
- Les ordures ménagères,
- Les déchets industriels spéciaux : ils doivent être systématiquement repris par les entreprises qui les génèrent.

Selon les opportunités locales de collecte et valorisation, il peut être intéressant de trier plus finement les déchets. En fonction des possibilités du site (emprise des bennes), ce tri sera réalisé sur place ou en centre spécialisé après enlèvement des déchets par un récupérateur spécialisé. Dans ce cas on pourra trier :

- Déchets de béton propre,
- Autres déchets inertes non souillés,
- Bois et déchets verts,
- Ferraille,
- Plâtre
- Papier et carton,
- Verre,
- Emballages valorisables,
- Autres déchets industriels banals,
- Ordures ménagères.

Il appartient aux entreprises, avant le commencement du chantier, de se préoccuper des possibilités locales de collecte et de valorisation des déchets. Elles procéderont, en collaboration avec le récupérateur, à une estimation des quantités produites afin de mettre en place **un plan logistique détaillé de la collecte et de l'enlèvement des déchets**.

Ce plan doit aborder les points suivants :

- Description détaillée de la nature des déchets admissibles dans chaque benne. Cette liste sera établie d'après les exigences édictées par le récupérateur des déchets. (degré de propreté)
- Nature des conteneurs pour la collecte : type (bennes à roulettes, big bags...) taille, fréquence d'enlèvement, collecte intermédiaire (mini bennes, goulottes).
- Description des emplacements des conteneurs en fonction des lieux de



production de déchets. Un plan de collecte évolutif au cours des différentes phases du chantier doit être monté.

- Mode d'enlèvement des déchets.
- Justificatifs de la destination des déchets. Le récupérateur doit fournir la preuve écrite que les déchets sont correctement valorisés ou à défaut enfouis dans des installations de traitement.

### **3-4 Responsabilités**

Chaque entreprise est responsable du devenir de ses déchets jusqu'à la fin de leur vie. Sa responsabilité peut être engagée lorsqu'un problème de pollution est découvert chez un récupérateur ou un exploitant de décharge dont l'origine est imputable au déchet en question. C'est le cas si l'entreprise a confié un déchet sans informer explicitement le récupérateur de ses caractéristiques et de sa nocivité ou si elle livre un déchet non conforme aux échantillons prélevés chez elle avant la transaction avec l'éliminateur.

## **4-Gestion des effluents. Protection des sols. Protection de l'air**

### **4-1 Effluents liquides**

Le rejet d'effluents liquides non traités est strictement prohibé

- Les eaux usées des cantonnements doivent être acheminées vers les réseaux d'assainissement équipés de stations d'épuration en état de marche.
- Tous les solvants usagés utilisés sur le chantier doivent être repris par l'entreprise utilisatrice.
- Les vidanges de matériels sur le site ne sont pas permises, le gros entretien ne devant pas être assuré sur le chantier.
- Les huiles de décoffrage doivent être biodégradables afin de réduire au maximum les risques de pollution des sols et des eaux souterraines par voie de conséquence.
- Les laitances de béton doivent être décantées. La phase solide doit être collectée avec les déchets de béton propre. La phase liquide doit être, dans la mesure du possible réutilisée pour la fabrication de béton frais.

### **4-2 Prévention de la pollution atmosphérique**

L'entreprise veillera à éviter l'envolée de grosses masses de poussières. En effet, les poussières contribuent aux nuisances, subies à la fois par les riverains et par les ouvriers eux-mêmes. Pour cela, il convient de veiller à la propreté du chantier : les aires bétonnées doivent être régulièrement balayées, les poussières collectées et vidées dans la benne de déchets inertes.

Dans le cas de fabrication de béton sur place, la centrale à béton devra être équipée d'un système de dépoussiérage.

### 4-3 Gestion des nuisances sonores

Une bonne gestion des nuisances sonores commence par une identification du degré de sensibilité du site. Une cartographie sonore du site avant travaux permet de fixer des objectifs de niveaux sonores maximum en fonction des points du chantier et de la présence à proximité d'activités sensibles : administration, riverains, etc.

### 4-4 Gestion à la source

- Il convient par conséquent de diminuer les nuisances sonores à la source en changeant les techniques de construction et les habitudes des acteurs sur le chantier. En fonction des caractéristiques du chantier, les dispositions suivantes devront être prises.
- Éviter au maximum les reprises au marteau piqueur sur du béton sec. Pour cela le conducteur de travaux veillera à planifier les réservations qui seront effectuées avec des coffrages en bois ou en métal. De plus, un suivi rigoureux des travaux évitera les reprises faites après des erreurs lors de la coulée du béton (les déchets seront évités conjointement). Pour la découpe, d'autres appareils moins bruyants comme des scies à lames au diamant peuvent être utilisés à la place du marteau piqueur.
- Éviter les chutes de matériels quels qu'ils soient. D'un part les chutes sont bruyantes, d'autre part, elles génèrent des pertes par endommagement de matériel.
- Préférer les engins électriques à ceux qui sont pneumatiques à service rendu équivalent.
- Mettre en place un plan d'utilisation des engins bruyants (vibreurs, marteaux piqueur) qui stipulera les emplacements des engins bruyants afin d'éviter les réverbérations et les transmissions de vibrations. L'entreprise contractante envisagera de doubler si possible les engins et matériels car on réduit les durées d'utilisation en augmentant peu le niveau sonore.
- Utiliser des engins insonorisés <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Un marteau piqueur insonorisé émet 100 dB(A) contre 130 dB(A) autrement

Bureau d'études spécialisé en Environnement et Ecologie



**PROJET IMMOBILIER  
LE PIAN MEDOC, 33390**

**DOMOFRANCE  
110, ALLEE DE LA JALLERE  
BORDEAUX, 33042**

Août 2020

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Contexte de l'étude .....</b>	<b>5</b>
1.1 Localisation du projet .....	5
1.2 Description du projet .....	7
1.3 Eléments contextuels du site .....	7
1.3.1 Le zonage du document d'urbanisme sur le site d'étude .....	7
1.3.2 Aspects réglementaires du site sur le milieu naturel.....	8
1.3.3 Réseau hydrographique .....	10
<b>2. Eléments bibliographiques de portée écologique .....</b>	<b>10</b>
2.1 Zonages d'inventaires scientifiques et réglementaires .....	10
2.1.1 Les ZNIEFF .....	11
2.2 Synthèse bibliographique des enjeux écologiques.....	15
<b>3. Diagnostic écologique .....</b>	<b>15</b>
3.1 Définition des habitats naturels .....	15
3.1.1 Habitats de landes.....	16
3.1.2 Formations boisées.....	16
3.1.3 Milieux artificiels .....	17
3.1.4 Synthèse et répartition des habitats dans l'emprise projet .....	20
3.2 Analyse floristique sur le critère patrimonial .....	20
3.3 Recherche du caractère humide dans l'emprise.....	22
3.3.1 Analyse sur l'étude végétale .....	23
3.3.2 Analyse sur le critère pédologique .....	24
3.3.3 Méthodologie appliquée .....	25
3.3.4 Résultats des sondages.....	26
3.4 Conclusion sur le paramètre hygrophile de la zone en projet.....	26
3.5 Etude de la faune du secteur.....	27
3.5.1 L'avifaune .....	27
3.5.2 L'herpétofaune .....	28
3.5.3 La mammofaune terrestre.....	29
3.5.4 L'entomofaune .....	29
3.5.5 Autre faune du site .....	31
3.5.6 Les réservoirs et corridors écologiques.....	31
3.5.7 Synthèse de la dynamique faunistique et des espèces à enjeux. ....	32
<b>4. Synthèse des enjeux et perspectives .....</b>	<b>34</b>
<b>5. ANNEXES.....</b>	<b>37</b>

## TABLES DES ILLUSTRATIONS

### FIGURES

Figure 1 : Localisation de la zone de projet.....	5
Figure 2 : Evolution du site en projet et son environnement dans son recouvrement .....	6
Figure 3 : Distribution des parcelles cadastrales en projet sur Le Pian Médoc .....	6
Figure 4 : Esquisse du projet sur Le Pian Médoc.....	7
Figure 5 : Extrait du zonage en vigueur sur Le Pian Médoc.....	8
Figure 6 : Enveloppe territoriale des principales zones humides .....	8
Figure 7 : Réseau hydrologique autour du projet.....	10
Figure 8 : Référentiel GEPPA .....	25
Figure 9 : Localisation du site au regard des éléments de la TVB.....	31

### CARTOGRAPHIES

Cartographie 1 : Zones Humides potentielles autour du projet – Le Pian Médoc .....	9
Cartographie 2 : ZNIEFF dans les 5 km autour du projet – Le Pian Médoc .....	14
Cartographie 3 : Habitats naturels (CB) dans l'emprise en projet et ses abords directs – Le Pian Médoc.....	19
Cartographie 4 : Implantation des sondages sur le site d'étude – Le Pian Médoc.....	24
Cartographie 5 : Espèces à enjeux dans l'aire d'étude – Le Pian Médoc .....	33
Cartographie 6 : Enjeux écologiques dans l'emprise projet et ses abords – Le Pian Médoc .....	36

### TABLEAUX

Tableau 1 : Relevé floristique sur la zone d'étude – Le Pian Médoc .....	21
Tableau 2 : Espèces végétales indicatrices de zone humide – Le Pian Médoc .....	23
Tableau 3 : Paramètres des implantations des tarières .....	26
Tableau 4 : Horizons des sols - Le Pian Médoc.....	26
Tableau 5 : Relevé Avifaune - Le Pian Médoc.....	28
Tableau 6 : Relevé Herpétofaune - Le Pian Médoc .....	28
Tableau 7 : Relevé Mammofaune – Le Pian Médoc.....	29
Tableau 8 : Relevé Entomofaune - Le Pian Médoc.....	30

### IMAGES

Image 1 : Lande arbustive à Ajoncs (31.23) et Chênaie d'Amérique en abords (83.325).....	16
Image 2 : Chênaie d'Amérique (83.325) / Chênaie acidiphile (41.5).....	17
Image 3 : Sous-bois de la Chênaie mixte.....	17
Image 4 : Chênaie acidiphile (41.54) avec sous-bois hygrophile en limite nord-ouest au droit du fossé (Hors projet) .....	17
Image 5 : Développement du Robinier et du Raisin d'Amérique (83.324) .....	18
Image 6 : Développement du Raisin d'Amérique en dehors des limites nord du projet (83.324) .....	18

## PREAMBULE

Le groupe DOMOFRANCE projette la réalisation d'une opération d'aménagement immobilier pour des locations sociales sur la commune du Pian Médoc (33). Le projet comptant 35 lots cumule une surface globale d'environ 1.02 ha d'un seul tenant, dans la continuité du village principal, au sud du lieu-dit « Auquin ». Au PLU actuel, le site d'étude est zoné en UCr, soit une « *Zone d'habitat diffus à densité faible, réservée à l'habitat, mixte, zone de transition – tampon entre zones U, zone N et zones A dont UCr (risque de remontée de nappe phréatique)* » comme décrit au zonage en vigueur depuis avril 2016.

Le présent document constitue le diagnostic écologique préalable visant à **déterminer la sensibilité du secteur en projet**, au regard de la **présence ou non de zone humide** sur le site d'étude, ainsi que **d'éventuels enjeux écologiques** (et potentialités) selon la réglementation en vigueur et les principaux documents de portée supérieure disponibles.

\*\*\*

### Coordonnées des parties du dossier :

Qualité	Porteur du projet	Rédacteur du dossier
Dénomination entreprise	DOMOFRANCE	SCP Environnement 
Référent étude	M. José ALONSO	Mme Aurore AZCONAGA
Adresse	110, ALLEE DE LA JALLERE BORDEAUX, 33042	<u>Siège social :</u> 12 rue Général J. SIMON 40270 GRENADE sur l'ADOUR
Mail	jose.alonso@domofrance.fr	<a href="mailto:scp.environnement@gmail.com">scp.environnement@gmail.com</a>
SIRET	458 204 963 00029	792 516 882 00018

Note : Les pièces relatives au projet à l'étude, dont plan cadastral des parcelles et esquisse du projet, nous ont été transmises par le client ou par le bureau de Géomètres-Experts Parallèle 45 (65, avenue de la Côte d'Argent – 33 680 Lacanau).

# 1. CONTEXTE DE L'ETUDE

## 1.1 Localisation du projet

La zone d'étude se situe sur la commune du Pian Médoc (Gironde), au sud du centre bourg. Le périmètre s'étend en continuité du tissu urbain plus dense en façade nord. Les alentours immédiats nord et ouest de la parcelle sont essentiellement composés de boisements, dont la majeure partie est zonée en EBC (Espace Boisé Classé) au PLU en vigueur. Quelques habitations relativement récentes sont présentes de l'autre côté de l'Allée de Brémontier, qui permet la desserte projetée du site. Actuellement, le terrain correspond à un boisement dans le prolongement d'un vaste massif, longé au nord par un petit linéaire aquatique, soit le ruisseau de l'Aygue milliade. Une habitation est notée en bordure centre est du périmètre.

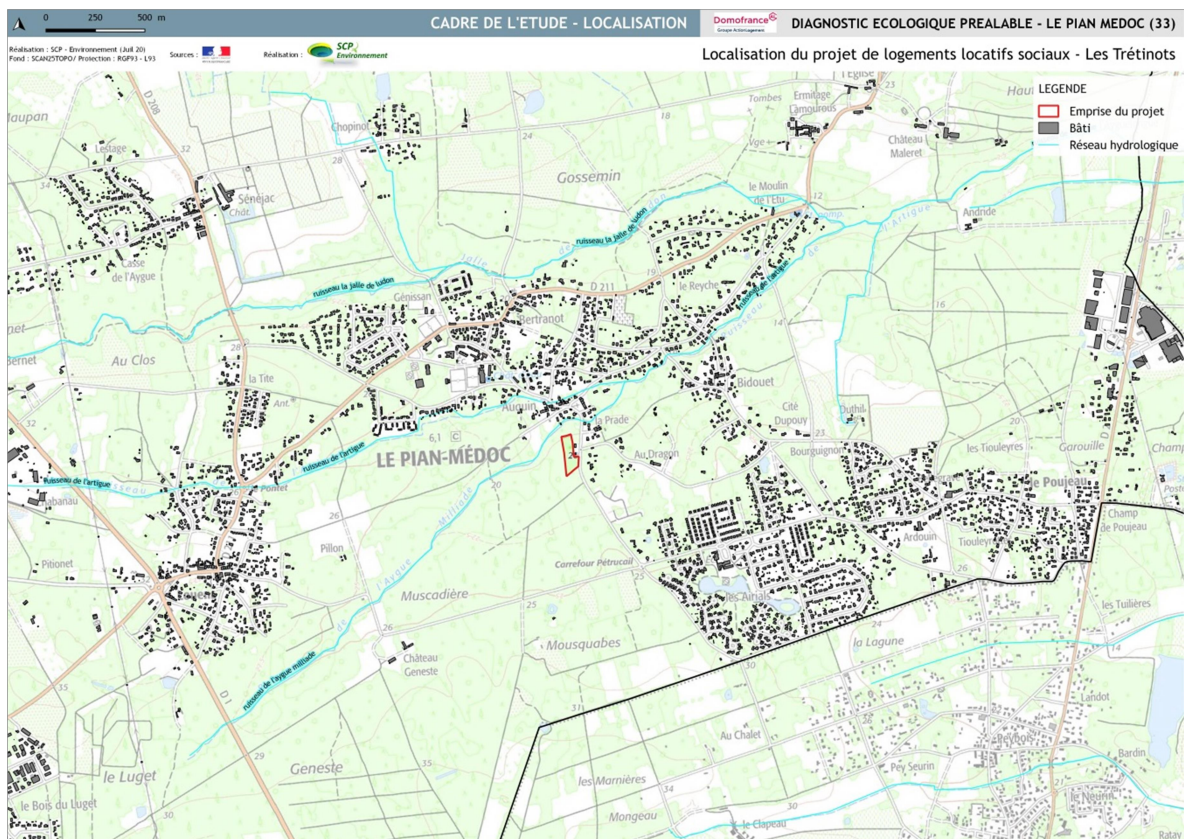


Figure 1 : Localisation de la zone de projet  
Sources : Parallèle 45

Au regard des photos aériennes de 1991, l'emprise en projet ne semble pas avoir évolué en termes d'occupation des sols, dans la mesure où elle correspondait déjà à un boisement. Le site affiche toujours une vocation forestière, de densité équivalente, avec quelques patchs d'urbanisation récente dans les alentours proches du bourg.

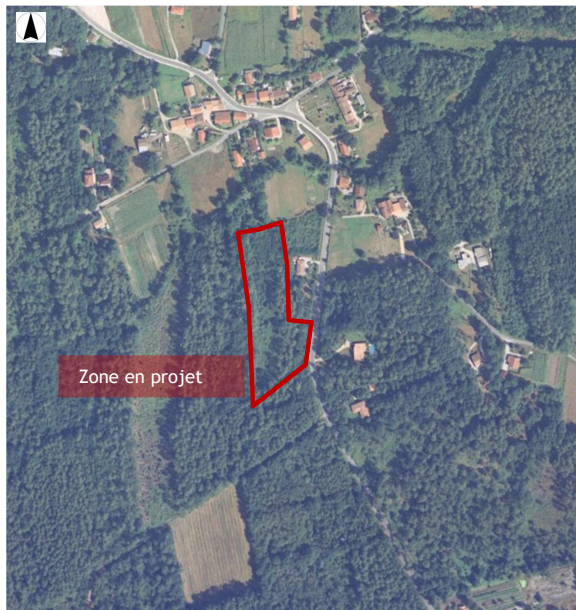


Figure 2 : Evolution du site en projet et son environnement dans son recouvrement  
Sources : Geoportail 1991 / Google map 2020

D'après les fonds transmis et les références cadastrales précisées, le projet immobilier se porte sur une emprise totale de **1.02 ha** d'un seul tenant. L'ensemble du projet intègre 3 parcelles cadastrales présentées sur l'extrait ci-dessous.

Feuille	N° de parcelle		
BM	80	100	102

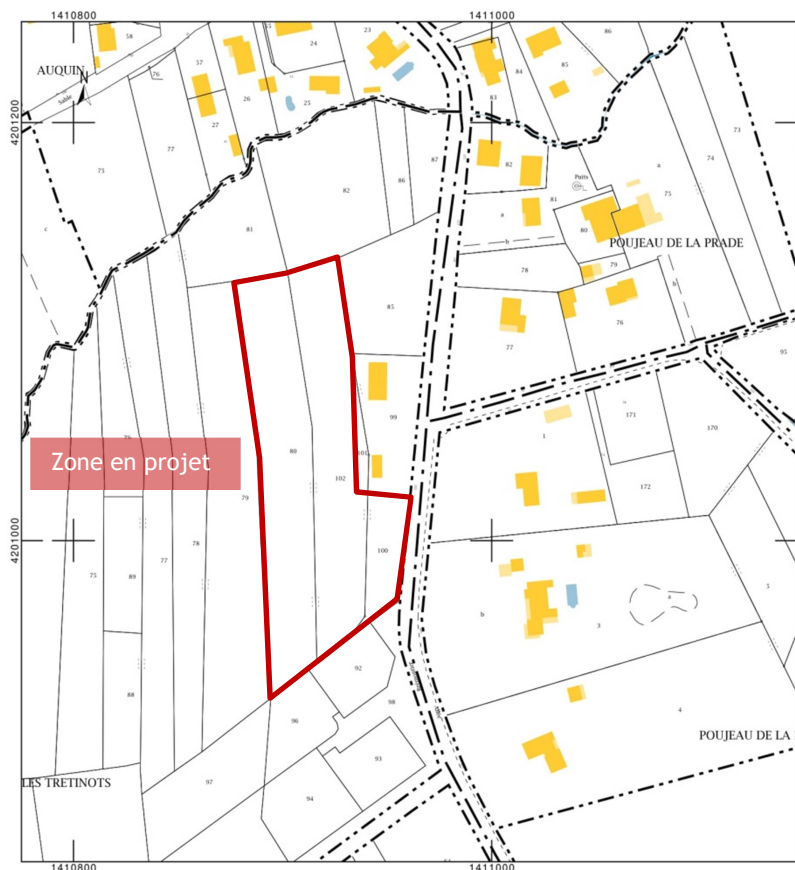


Figure 3 : Distribution des parcelles cadastrales en projet sur Le Pian Médoc  
Sources : cadastre.gouv.fr / Parallèle 45



## 1.2 Description du projet

Selon les données fournies par le Maître d'ouvrage, le projet concerne la création d'un ensemble de 35 logements locatifs sociaux, desservi depuis l'Allée de Brémontier à l'est de la parcelle, nécessitant la création d'une voirie de desserte jusqu'aux lots groupés proposés. L'opération globale se décompose comme suit :

- ✓ Total emprise : 1.0177 ha
- ✓ Emprise au sol : 2033.7 m<sup>2</sup>
- ✓ Espace paysagé : 1 757 m<sup>2</sup>
- ✓ Stationnement : 77 places (dont visiteurs et PMR)

Le projet vient s'intégrer en continuité du tissu urbanisé à vocation résidentielle, selon l'esquisse présentée ci-après (Figure 4).

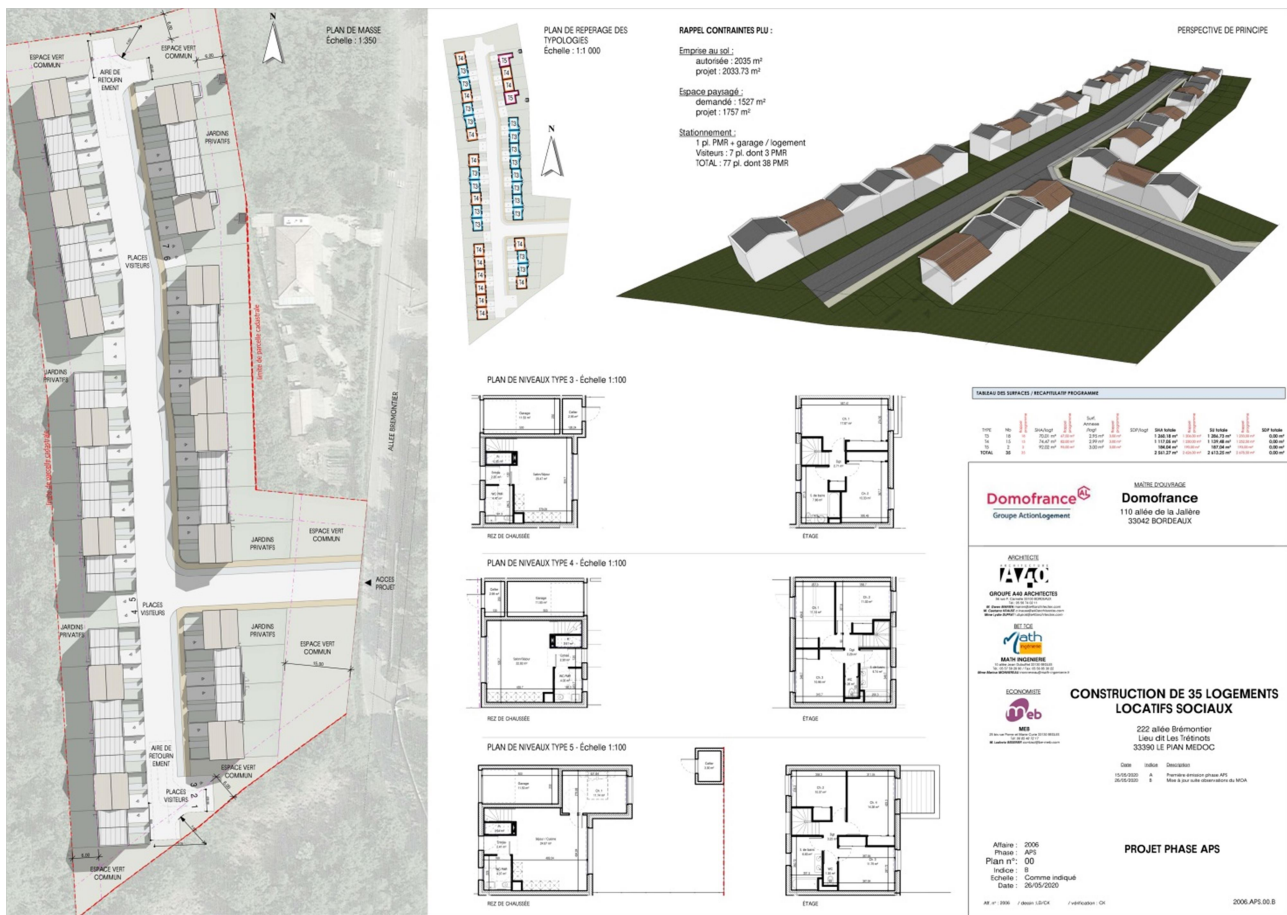


Figure 4 : Esquisse du projet sur Le Pian Médoc  
Sources : Domofrance

## 1.3 Eléments contextuels du site

### 1.3.1 Le zonage du document d'urbanisme sur le site d'étude

La commune dispose d'un PLU approuvé le 27/07/2011, qu'elle a engagé dans une procédure de révision par délibération du 06 avril 2017, actuellement en cours de réalisation. Au PLU actuel, le site d'étude est zoné en UC<sub>r</sub>, soit une « Zone d'habitat diffus à densité faible, réservée à l'habitat, mixte, zone de transition – tampon entre zones U, zone N et zones A dont UC<sub>r</sub> (risque de remontée de nappe phréatique) » comme décrit au zonage en vigueur depuis avril 2016.

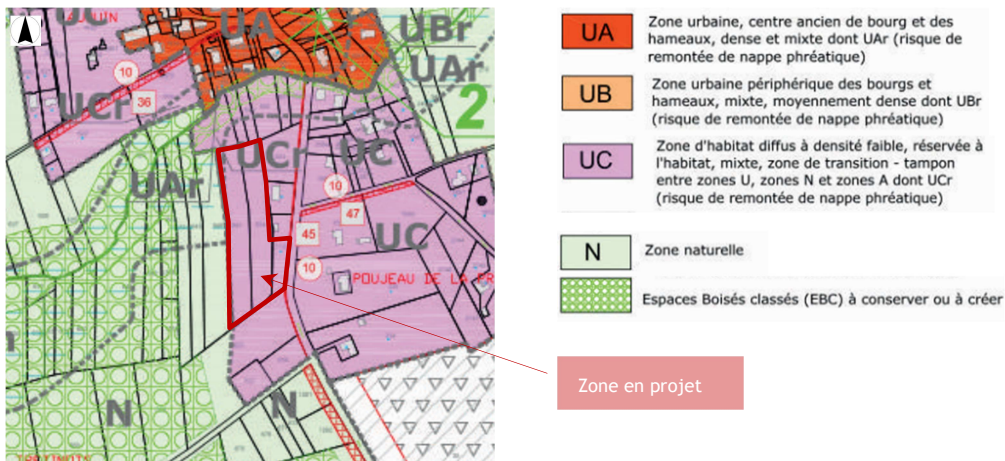


Figure 5 : Extrait du zonage en vigueur sur Le Pian Médoc  
Sources : PLU le Pian Médoc (04/2016)

### 1.3.2 Aspects réglementaires du site sur le milieu naturel

Le site est en dehors de tout périmètre relatif au dispositif Natura 2000 ainsi qu'aux autres zonages réglementaires et de portée scientifique au titre du patrimoine naturel. Les premiers zonages, tous relatifs à des ZNIEFF, sont situés à environ 3 800 m du projet. Malgré tout, une étude précise de leurs caractéristiques confrontée aux investigations de terrain sera menée, afin d'exclure toute potentialité d'interactions entre les milieux et les espèces, notamment celles pouvant présenter de fortes capacités de déplacement (Cf. 2).

Le site en projet est partiellement distingué au titre des zones humides dans le cadre de la définition des enveloppes territoriales des principales zones humides menée par le SMIDDEST, dont les périmètres ont été révisés en 2014 (SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés » - 2013). Les éléments du PLU (en révision) pointent ces espaces en tant que ripisylves.

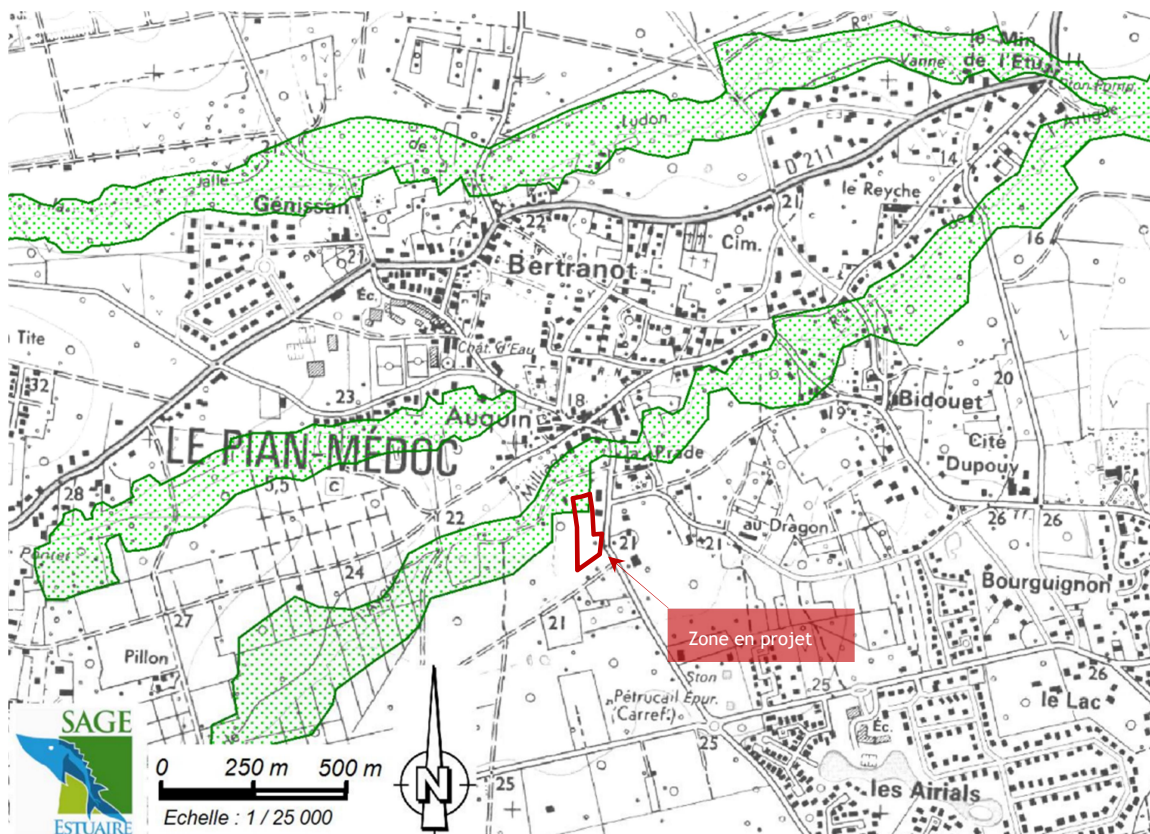
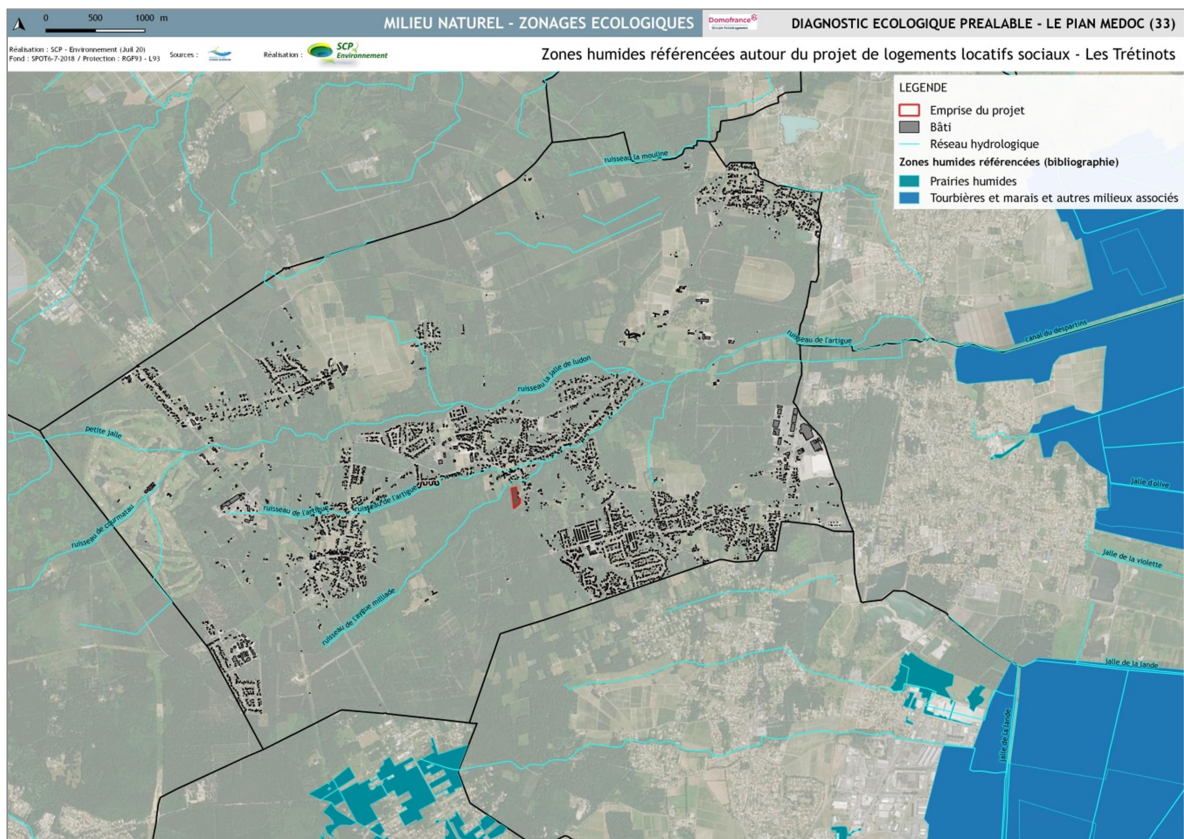


Figure 6 : Enveloppe territoriale des principales zones humides  
SMIDDEST - Janvier 2014 - SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Les données du SIEAG et des structures locales (Associations Syndicales de marais) ont également été consultées. Les milieux clairement identifiés en tant que **Zones Humides potentielles**, voire **effectives** (Cartographie 1) et provenant de la compilation d'inventaires de terrain plus ou moins récents (de 2007 à 2013), sont situés sur la façade estuarienne sur les territoires voisins, soit **en dehors de la zone de projet**.

Ainsi, d'un point de vue des connaissances bibliographiques, il existe un risque de zone humide sur le nord de la parcelle, assimilé à la ripisylve du ruisseau de l'Aygue milliade.

Dans le cadre du diagnostic préalable, une **campagne de prospection à la parcelle** est effectuée, afin de préciser cette éventuelle dynamique hygrophile, autour des boisements au-dessus du ruisseau de l'Aygue milliade qui borde la parcelle par le nord. La définition de ce paramètre est menée au regard du protocole en vigueur sur la définition des zones humides (aspect alternatif flore/pédologie).



Cartographie 1 : Zones Humides potentielles autour du projet - Le Pian Médoc  
Sources : SIEAG / sig.reseau-zones-humides.org

*Note : Les relations entre zones humides et nappes d'eau souterraines dépendent principalement du caractère plus ou moins hétérogène du sol et du sous-sol, ainsi que des contrastes de perméabilité pouvant intervenir entre les différents horizons. Ainsi, une zone humide temporaire ou permanente peut s'avérer indépendante, sans relation avec la nappe. Cet aléa lié à la position de la nappe, au droit du projet, viendra en particulier conditionner le niveau de difficulté d'infiltration des eaux de ruissellement sur le terrain.*

### 1.3.3 Réseau hydrographique

Dans la recherche d'éventuels secteurs hygrophiles en lien avec le réseau hydrographique, les données du SIEAG ont été consultées, afin d'y distinguer les linéaires référencés. On constate que le site en projet n'abrite **aucun cours d'eau** dans son emprise (Figure 7).

Néanmoins, on note un réseau hydrologique assez dense au nord de l'emprise, lié à un linéaire principal :

- ✓ Le **Canal du Despartins** : long de 14 km, cette entité majeure se jette dans la Garonne. Elle ruisselle à faible distance du site en projet et génère 2 affluents principaux soit :
- ✓ Le **ruisseau de l'Aygue Milliade** (rive gauche) : s'écoulant sur 3 km, ce linéaire est orienté sud-ouest / nord-est, à quelques mètres au nord du site d'étude ;
- ✓ La **Jalle de Ludon** (rive droite) : longue de 12 km et d'orientation ouest / est, la jalle est située bien au nord de l'emprise en projet.



Figure 7 : Réseau hydrologique autour du projet  
SIEAG

Aucun de ces linéaires n'est distingué pour leurs qualités biologiques.

Ne sont pas considérés les fossés de récupération des eaux pluviales notamment. Ces linéaires fonctionnels, en bord de chaussée, sont reportés le cas échéant sur la cartographie des habitats de la zone d'étude (Cartographie 3).

## 2. ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES DE PORTEE ECOLOGIQUE

### 2.1 Zonages d'inventaires scientifiques et réglementaires

Le site en projet **n'est intercepté ni par les périmètres scientifiques ni par le dispositif Natura 2000**. Dans un souci de prise en compte des éventuelles connexions entre les milieux et les peuplements faunistiques en particulier, les données bibliographiques ont été récoltées dans les 5 km autour de l'emprise à l'étude. Parmi les périmètres inclus au tampon d'étude, on note uniquement quelques ZNIEFF, soit des périmètres de portée scientifique non réglementaires (aucun site relevant de Natura 2000). Leur prise en compte dans les projets reste toutefois de rigueur.

Ainsi, on compte **3 périmètres** de portée écologique, distribués comme suit :

CODE	DESIGNATION SITE	SUPERFICIE	DISTANCE EMPRISE
ZNIEFF de type I			
720030011	Landes de Lesqueblanque	305 ha	3 800 m
720030052	Prairies humides et plan d'eau de Blanquefort à Parempuyre	366 ha	4 600 m
ZNIEFF de type II			
720002382	Marais du Médoc de Blanquefort à Macau	2 706 ha	3 800 m

Leur localisation est présentée en suivant (Cartographie 2), ainsi que les éléments majeurs justifiant leur désignation. Ces données constituent le porter à connaissance nécessaire dans le cadre d'une évaluation correcte des éventuelles interactions des sites avec le fonctionnement du terrain d'étude et de l'analyse des enjeux.

### 2.1.1 Les ZNIEFF

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales ou végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- ✓ **Les ZNIEFF de type 1**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- ✓ **Les ZNIEFF de type 2**, qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les ZNIEFF de type 2 peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type 1.

#### ZNIEFF de type I : LANDES DE LESQUEBLANQUE

Identifiant	Génération	Superficie (ha)	Distance au projet (m)
720030011	2 <sup>ème</sup>	305	3 800

Cette ZNIEFF de faible envergure correspond à des landes ouvertes mésohygrophiles présentant quelques petits bosquets mixtes et désignée de par la présence d'espèces végétales protégées inféodées à ce type de milieux humides, mais aussi de par les conditions d'accueil favorables à la reproduction et l'alimentation de l'avifaune des landes ouverts, dont rapaces diurnes patrimoniaux et passereaux de fort enjeu de conservation.

**Deux habitats déterminants** (typologie Corine Biotope) ont motivé la désignation de ce zonage, soit des habitats hygrophiles assez typiques des Landes de Gascogne :



Habitats déterminants - 720030011	
31.12	Landes humides atlantiques méridionales
37.31	Prairies à Molinie et communautés associées

On note **12 espèces déterminantes**, dont **8 sont d'ordre faunistique** et **4 relèvent du règne végétal**.

Espèces déterminantes - 720030011			
<b>Oiseaux</b>			
Circaète Jean-le-Blanc	Busard des roseaux	Busard Saint-Martin	Busard cendré
Faucon hobereau	Pie-grièche écorcheur	Locustelle tachetée	Fauvette pitchou
<b>Flore - Phanérogames</b>			
Faux cresson de Thore	Daphné camélée	Gentiane des marais	Gratiolle officinale

## ZNIEFF de type I : PRAIRIES HUMIDES ET PLAN D'EAU DE BLANQUEFORT A PAREMPUYRE

Identifiant	Génération	Superficie (ha)	Distance au projet (m)
720030052	2 <sup>ème</sup>	366	4 600

Cette ZNIEFF de faible étendue correspond à un secteur abritant des prairies humides et boisements favorables à certains oiseaux, dont des ardéidés, bénéficiant des plans d'eau issus des activités d'extraction. Ainsi, l'intérêt du site réside dans les habitats humides et aquatiques présents, l'ensemble offrant des potentialités élevées d'accueil pour la faune, tous groupes confondus. Il est à préciser que l'arrêt du pâturage encore présent sur le site mènera à une fermeture des milieux et une banalisation des cortèges.

**Quatre habitats déterminants** (typologie Corine Biotope) ont motivé la désignation de ce zonage, soit des habitats hygrophiles des bords d'eau ou sur sols humides :



Habitats déterminants - 720030052	
37.2	Prairies humides eutrophes
37.7	Lisières humides à grandes herbes
41.54	Chênaies aquitano-ligériennes sur podzols
44.3	Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens

On note **5 espèces déterminantes**, toutes étant d'ordre faunistique.

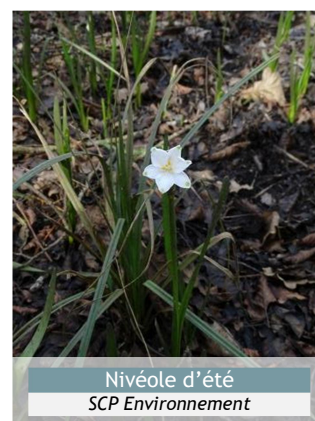
Espèces déterminantes - 720030052				
Oiseaux				Amphibiens
Héron pourpré	Héron garde-bœufs	Aigrette garzette	Bihoreau gris	Salamandre tachetée

## ZNIEFF de type II : MARAIS DU MEDOC DE BLANQUEFORT A MACAU

Identifiant	Génération	Superficie (ha)	Distance au projet (m)
720002382	2 <sup>ème</sup>	2 706	4 600

Le zonage correspond à la vallée de la Garonne, au niveau des terrains naturels les plus humides, voire inondables. Les habitats relèvent des prairies humides et boisements rivulaires. On trouve alors des sites d'accueil attractifs pour certaines espèces exigeantes et de biotope spécifique. La mosaïque d'habitats générée, dont les zones bocagères, abrite certains oiseaux comme la Pie-grièche écorcheur.

**Neuf habitats déterminants** (typologie Corine Biotope) ont motivé la désignation de ce zonage, soit des habitats hygrophiles des bords d'eau ou sur sols humides :



Habitats déterminants - 720002382	
37.1	Communautés à Reine des Prés et communautés associées
37.2	Prairies humides eutrophes
37.7	Lisières humides à grandes herbes
38.21	Prairies de fauche atlantiques
41.54	Chênaies aquitano-ligériennes sur podzols
44.13	Forêts galeries de Saules blancs
44.3	Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens
44.4	Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves
53.1	Roselières

On note **16 espèces déterminantes**, dont **13 sont d'ordre faunistique** et **3 relèvent du règne végétal**.

Espèces déterminantes - 720002382				
Poissons				
Lamproie de Planer	Anguille d'Europe	Brochet		
Oiseaux				
Héron pourpré	Chouette chevêche	Busard des roseaux	Busard Saint-Martin	
Torcol fourmilier	Pie-grièche écorcheur	Bihoreau gris	Bruant proyer	
Flore - Phanérogames			Rhopalocères	Reptiles
Nivéole d'été	Aristolochie arrondie	Fritillaire pintade	Cuivré des marais	Cistude d'Europe

## 2.2 Synthèse bibliographique des enjeux écologiques

L'étude des zonages écologiques et réglementaires dans les 5 km autour de la zone à l'étude pour un projet immobilier sur la commune du Pian Médoc, met en lumière **3 périmètres**, soit :

- ✓ 2 ZNIEFF de type I ;
- ✓ 1 ZNIEFF de type II.

**Aucun de ces périmètres n'intercepte la zone d'étude**, avec des distances au site en projet relativement importantes pour limiter les interactions notables entre les milieux et espèces répertoriés et l'emprise en projet sur Le Pian Médoc. La nature des formations les plus éloignées (> 4 500 m) relève essentiellement des prairies humides, des forêts alluviales à marécageuses et des biotopes palustres. Le site le plus proche est, quant à lui, représentatif des milieux de landes humides perturbées et pionnières. *A priori*, le site en projet ne correspond pas à ces grands biotopes, d'autant qu'aucune zone humide notable n'y est référencée (Cartographie 1).

Toutefois, une attention sera portée lors des investigations de terrain, afin d'estimer les possibilités de fréquentation du site et ses abords connectés par d'éventuelles espèces à enjeux, mais aussi d'échanges entre noyaux de populations et présence de corridors secondaires éventuels (via le réseau hydrologique notamment). Les connexions potentielles entre les sites d'intérêt répertoriés à distance de la zone en projet (paramètres biotiques) seront pointées et évaluées, notamment au regard des possibilités d'interactions entre les espèces, même si celles-ci sont **estimées très faibles à nulles**, compte tenu des formations pointées dans les zonages et des milieux suspectés sur le terrain d'étude. A cette fin, l'expertise à échelle plus réduite du site en projet et l'étude des continuités permettront de définir ses qualités réelles et présumées, dans ses caractéristiques et son fonctionnement écologique initiés par les données bibliographiques. Ceci permettra de déterminer les éventuels enjeux et relations avec les milieux réglementés alentours et les éventuelles dynamiques d'échanges entre les populations d'intérêt patrimonial en particulier.

## 3. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

### 3.1 Définition des habitats naturels

Le site d'étude correspond à un boisement dégradé (opérations de débroussaillage récentes) composé de la Chênaie acidiphile supplantée par la Chênaie d'Amérique qui vient remplacer les cortèges supérieurs initiaux. On observe également des zones ouvertes colonisées en strate moyenne par les essences exotiques envahissantes (Robinier faux-acacia et Raisin d'Amérique). Enfin, un espace de lande arbustive épaisse à Ajoncs occupe le sud de la parcelle. Les fossés marquent les limites de parcelle en partie sud (Cartographie 3).

Ainsi, on note la typologie des milieux inclus au projet comme suit :

- ✓ Les **espaces prairiaux et de landes sèches** concernent environ **28.5 %** du périmètre en projet, distribués sur la lande arbustive au sud du projet (3. Landes et fruticées) ;
- ✓ Les **habitats boisés** sont majoritairement représentés dans l'emprise en projet avec **64.8 %** de recouvrement des formations, dont la plupart relève de peuplements exogènes (habitats mixtes) qui concernent également les milieux artificiels (4. Forêts) ;



- ✓ Les **milieux artificiels** générés par l'activité humaine et les aménagements sont moindres dans leur forme basique (habitat non mixte) dans l'enceinte du projet, avec environ **6.7 %** du périmètre (8. Terres agricoles et paysages artificiels).

### 3.1.1 Habitats de landes

Ils sont représentés uniquement sur la partie sud de la parcelle, riverains du fossé nouvellement calibré et marquant la limite de propriété. On observe les faciès de la **lande sèche et dense à Ajonc d'Europe** (31.23), accompagné de la Fougère aigle, ainsi que de quelques Pins maritimes tout à fait anecdotiques sur la formation. La lisière sud, plus ouverte accueille quelques tapis d'Ericacées xérophiles (*Erica cinerea*, *Calluna vulgaris*). Cet habitat est mêlé à la Chênaie d'Amérique (83.325) qui reste minoritaire dans les fourrés trop denses, mais qui montre clairement des signes d'insertion dans l'ensemble des formations de l'emprise en projet.



Image 1 : Lande arbustive à Ajoncs (31.23) et Chênaie d'Amérique en abords (83.325)

Les habitats de la lande arbustive sont représentés sur la partie sud de la parcelle. Si les fourrés épais d'Ajoncs limitent la propagation du Chêne d'Amérique, celui-ci y reste en formation tout à fait secondaire sur les abords notamment. Lors de notre passage, l'observation de cet habitat met en avant les travaux d'ouverture du terrain qui ont eu lieu, avec des traces notables du passage des engins de débroussaillage. En termes d'enjeu local, on ne note aucun enjeu particulier au droit de cette formation.

### 3.1.2 Formations boisées

Les habitats boisés concernent la **Chênaie acidiphile** (41.5), largement colonisée par la **Chênaie d'Amérique** (83.325) qui remplace progressivement la formation et appauvrit les cortèges de strates inférieures notamment. L'habitat désormais mixte conserve pas endroit un sous-bois plus riche, en particulier lorsque la Chênaie acidiphile reste dominante.

On note un intérêt écologique sur quelques branches de **bouquets de Chênes pédonculés au nord**, au niveau des individus les plus développés et les plus vieux, à savoir la présence de **traces de développement larvaire du Grand Capricorne**. Cette espèce protégée est particulièrement attirée par les vieilles Chênaies pédonculées abritant des individus sénescents voire déjà au sol, pour y pondre les œufs y effectuant ensuite leur développement larvaire. Nous avons repéré 2 arbres présentant des traces significatives, en lisière du chemin central.

A préciser également en abords extérieurs de la parcelle, deux formations de Chênaies présentant des sous-bois humides, soit :

- ✓ L'habitat 41.54 relatif à la Chênaie à sous-bois hygrophile (en limite extérieure ouest du site) organisé autour d'un drain qui rejoint plus au nord de l'aire investiguée, le ruisseau de l'Aygue milliade. Cet habitat est situé en dehors des limites du projet ;
- ✓ L'habitat 41.5 dégradé par les entrées exotiques à 83.325, relatif à la Chênaie abritant un sous-bois fortement dénudé et progressivement couvert par les cortèges humides pionnier des milieux perturbés (Patches à Jonc diffus et Molinie bleue 37.217). Cet habitat est situé au sud-ouest du terrain en projet.



Image 2 : Chênaie d'Amérique (83.325) / Chênaie acidiphile (41.5)



Image 3 : Sous-bois de la Chênaie mixte



Image 4 : Chênaie acidiphile (41.54) avec sous-bois hygrophile en limite nord-ouest au droit du fossé (Hors projet)

Les habitats boisés composés de la Chênaie acidiphile présentent une **typicité faible**, de par la présence marquée de la Chênaie d'Amérique qui tend à remplacer les cortèges classiques initiaux en strate arborescente, mais aussi au niveau des strates inférieures qui témoignent d'un **appauvrissement net**. Les enjeux écologiques liés à l'habitat naturel sont reportés sur les abords extérieurs de la parcelle de par les milieux humides en strate herbacée. L'habitat 41.54 reste le plus intéressant en couverture d'un drain d'écoulement saisonnier, même s'il montre une typicité déjà modifiée de la formation.

En termes d'enjeu local, on considèrera toutefois :

- ✓ Le bouquet de Chênes pédonculés matures au nord-ouest de la parcelle abrite une espèce protégée au stade d'œuf et de développement larvaire, à savoir le Grand Capricorne.

### 3.1.3 Milieux artificiels

Les habitats artificiels concernent les milieux ouverts qui sont en voie de fermeture par le développement du Robinier faux acacia et du Raisin d'Amérique (83.324), soit une formation nitrophile des milieux perturbés. On note une formation en façade nord sur un sol décapé par endroit. Ce type d'habitat est retrouvé en dehors de l'emprise en projet dans la continuité nord sur une friche mésophile (87.1).

Dans la nomenclature des milieux artificiels, sont à ajouter d'un point de vue écologique, l'ensemble des habitats exogènes formant les boisements mixtes, soit la Chênaie d'Amérique (83.325).



Image 5 : Développement du Robinier et du Raisin d'Amérique (83.324)



Image 6 : Développement du Raisin d'Amérique en dehors des limites nord du projet (83.324)

Les **habitats artificiels** ne présentent pas d'enjeu écologique, mais viennent marquer le site d'un caractère nitrophile et perturbé. Leur constitution reflète un appauvrissement des cortèges globaux au profit d'essences exotiques nombreuses (reconnues envahissantes en Nouvelle Aquitaine\* - Sources : CBNSA) composant ces milieux (Robinier faux acacia\*, Raisin d'Amérique\*, Chêne d'Amérique).

### 3.1.4 Synthèse et répartition des habitats dans l'emprise projet

Au regard du tableau récapitulatif ci-dessous, on note :

- ✓ Une **formation boisée** majoritaire sur la parcelle, mêlant la **Chênaie acidiphile et d'Amérique** avec une évolution des cortèges favorables au Chêne d'Amérique, soit une espèce exotique banalisante et sans sous-bois notable (Espèce Exotique potentiellement Envahissante – Sources : CBNSA);
- ✓ Un espace ouvert colonisé par différentes strates **d'essences nitrophiles exotiques à tendance envahissante** sur le nord du terrain ;
- ✓ Un espace de lande arbustive dégradée au sud ;
- ✓ Une **prépondérance** en termes de recouvrement des **essences exogènes** (voire envahissantes) **sans intérêt écologique** ;
- ✓ La présence d'un habitat abritant le **Grand Capricorne dans son stade larvaire au niveau de deux individus de Chêne pédonculé** sur la formation 41.5, située **sur la partie nord-ouest** du projet.

CODE CB	DESIGNATION DE L'UNITE ECOLOGIQUE	REF. N2000	SURFACE (M <sup>2</sup> ) EMPRISE	STATUT ZH
<b>3. Landes et fruticées</b>			<b>2 900</b>	
31.23 x 83.325	Landes arbustives à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i> x Boisement à Chêne d'Amérique	-	2 900	p
<b>4. Forêts</b>			<b>6 595</b>	
41.5	Chênaie acidiphile	-	1 850	p
41.5 x 83.325	Chênaie acidiphile x Boisement à Chêne d'Amérique	-	4 745	p
<b>8. Terres agricoles et paysages artificiels</b>			<b>680</b>	
83.324	Développement à Robinier et Raisin d'Amérique	-	555	-
86.1 x 85.3	Bâti x Jardins	-	120	-
86.2 x 87.2	Bâti x Zone rudérale	-	5	-

H : Habitat humide / p : « pro parte » nécessite une étude approfondie de la pédologie (Annexe II table B de l'Arrêté du 24 juin 2008).

\* : forme dégradée de l'habitat.

En application des textes en vigueur sur la définition des zones humides, l'emprise du projet sera également appréciée dans son caractère hygrophile, au regard des résultats pédologiques complémentaires à l'étude floristique.

## 3.2 Analyse floristique sur le critère patrimonial

*Nota : Le relevé effectué correspond à la fin de la floraison des espèces en général, avec une période de sécheresse soutenue depuis plusieurs semaines. Le relevé reflète donc les conditions tardives d'observation pour la définition des cortèges observés.*

Date	Conditions météo	T°	Observateur
18/08/2020	Pluie matinale puis alternance soleil + nuages épais	22° am à 25° C pm	A. AZCONAGA

Les prospections menées sur la zone d'étude et ses alentours directs ont permis d'identifier près d'une soixantaine d'espèces végétales, parmi lesquelles **aucune n'est protégée ou distinguée d'un point de vue patrimonial**. Rappelons à ce titre qu'aucun périmètre réglementaire n'est présent dans les 5 km autour du projet.

On note une diversité relativement élevée au regard de la surface de prospection (environ 1 ha), mais aussi des habitats mis en lumière qui relèvent plutôt d'une banalisation globale du milieu par les essences exogènes à tendance envahissante. Néanmoins, si on relève une certaine diversité, les essences sont souvent ponctuellement présentes, donc avec un recouvrement moyen à faible pour la plupart. En revanche, quelques espèces se distinguent nettement de par leur transversalité sur les associations observées, avec le **Chêne d'Amérique et le Robinier faux acacia**, dont les **recouvrements dans leur habitat sont majeurs**. D'une manière plus globale, les espèces sont inféodées aux **sous-bois acidiphiles**, les différentes strates sont assez fournies, avec sur l'aire investiguée, une sectorisation assez franche des espèces.

On relève **quatre espèces exotiques envahissantes** sur le terrain (Sources : CBNSA), avec un recouvrement significatif pour le Robinier faux acacia et le Raisin d'Amérique, comme noté plus haut.

Tableau 1 : Relevé floristique sur la zone d'étude - Le Pian Médoc

Recouvrement : **TC** : Très commun (>70%) / **C** : Commun (>50%) / **AC** : Assez commun (>25%) / **PC** : Peu commun (<25%) / **L** : Localisé (<5%).

**HP** : Hors périmètre projet.   : Espèce Exotique Envahissante   : Espèce indicatrice de zone humide

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Habitat de référence	Remarques
<b>Strate arborescente</b>				
F	Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>	Chênaie pédonculée	L - HP
F	Chêne d'Amérique	<i>Quercus rubra</i>	Chênaie	TC - EE
F	Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	Chênaie pédonculée	C
F	Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>	Chênaie-Frênaie	L
F	Noyer	<i>Juglans regia</i>	Sous-bois Chênaie	L
F	Orme champêtre	<i>Ulmus campestris</i>	Sous-bois Chênaie	PC
F	Peuplier noir cultivé	<i>Populus nigra cultivar</i>	Friche nitrophile	L - EE
F	Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	Chênaie pédonculée	L
F	Robinier faux acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Sous-bois et friche	TC - EEE
<b>Strate arbustive</b>				
F	Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	Lande arbustive	AC
F	Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>	Sous-bois Chênaie	AC
F	Bourdaie	<i>Rhamnus frangula</i>	Sous-bois Chênaie	PC - indicateur ZH
F	Brande	<i>Erica scoparia</i>	Lande arbustive	PC
F	Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	Lisière Chênaie	PC
F	Eglantier	<i>Rosa canina</i>	Lisière Chênaie	L
F	Epine noire	<i>Prunus spinosa</i>	Lisière Chênaie	L
F	Fragon	<i>Ruscus aculeatus</i>	Sous-bois Chênaie	PC
F	Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>	Lisière Chênaie	PC
F	Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	Sous-bois Chênaie	L
F	Laurier sauce	<i>Laurus nobilis</i>	Sous-bois Chênaie	L
F	Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	Sous-bois Chênaie	PC
F	Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	Lisière Chênaie	PC - indicateur ZH
F	Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	Lisière Chênaie	L
F	Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>	Lisière Chênaie	L
<b>Strate herbacée</b>				
F	Benoîte commune	<i>Geum urbanum</i>	Lisière Chênaie	L
F	Brachypode des bois	<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Lisière Chênaie	PC
F	Bryère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	Lande arbustive	PC
F	Callune	<i>Calluna vulgaris</i>	Lande arbustive	PC
F	Carotte sauvage	<i>Daucus carotta</i>	Friche et bord de chemin	L
F	Chiendent pied de poule	<i>Cynodon dactylon</i>	Friche ouverte	PC

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Habitat de référence	Remarques
F	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	Friche ouverte	L
F	Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i>	Lisière Chênaie et ceinture fossés	L - indicateur ZH
F	Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	Sous-bois Chênaie	TC
F	Grand Plantain	<i>Plantago major</i>	Friche et bord de chemin	L
F	Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	Friche et bord de chemin	L
F	Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>	Friche ouverte (HP)	L - indicateur ZH
F	Laïche des bois	<i>Carex sylvatica</i>	Lisière Chênaie	L
F	Laïche hirsute	<i>Carex hirsuta</i>	Sous-bois Chênaie	C
F	Laïche pendante	<i>Carex pendula</i>	Drains (HP)	L - indicateur ZH
F	Laïteron potager	<i>Sonchus oleraceus</i>	Friche ouverte	L
F	Lampsane commune	<i>Lapsana communis</i>	Friche et bord de chemin	L
F	Menthe des champs	<i>Mentha suaveolens</i>	Friche et bord de chemin (HP)	AC - indicateur ZH
F	Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	Sous-bois Chênaie (HP)	L - indicateur ZH
F	Morelle noire	<i>Solanum nigrum</i>	Friche et bord de chemin	L - indicateur ZH
F	Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	Lisière Chênaie et Friche	PC
F	Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>	Friche et bord de chemin	PC
F	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	Friche et bord de chemin	PC
F	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	Friche et bord de chemin	PC
F	Pourpier	<i>Portulaca oleracea</i>	Friche et bord de chemin	PC
F	Pulicaire dysentérique	<i>Pulicaria dysenterica</i>	Ceinture de fossés (HP)	L - indicateur ZH
F	Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca decandra</i>	Friche et bord de chemin	AC - EEE
F	Ronces sp.	<i>Rubus sp.</i>	Friche et bord de chemin	AC
F	Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>	Ceinture de fossés (HP)	L - indicateur ZH
F	Souchet allongé	<i>Cyperus longus</i>	Ceinture de fossés (HP)	L - indicateur ZH
F	Sporobole d'Inde	<i>Sporobolus indicus</i>	Friche et bord de chemin	L - EEE
F	Verveine officinale	<i>Verbena officinalis</i>	Friche et bord de chemin	L
F	Vigne de Virginie	<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Friche et bord de chemin	L - EEE
Liane				
F	Chèvrefeuille	<i>Lonicera caprifolium</i>	Sous-bois Chênaie	C
F	Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	Sous-bois Chênaie	TC

A l'échelle de la zone prospectée, la flore ne constitue pas un enjeu fort des points de vue réglementaire et patrimonial. On notera les entrées exotiques envahissantes, qu'il s'agira de canaliser lors de la phase des travaux, afin de ne pas impulser ces cortèges sur les milieux environnants, d'intérêt et de naturalité supérieurs.

### 3.3 Recherche du caractère humide dans l'emprise

**Nota :** La réglementation précise les modalités permettant d'attester ou non du caractère hygrophile d'un milieu, par l'Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'Arrêté du 1er octobre 2009, ainsi que la Circulaire du 18 janvier 2010, formulant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement. La Loi de création de l'OFB promulguée le 24 juillet 2019, fait évoluer la définition des zones humides présentée au 1° du I de l'article L211-1 du Code de l'environnement, qui devient : « (...) on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Ainsi, le recours aux 2 critères (flore indicatrice / pédologie) s'avère alternatif pour définir une zone humide d'un point de vue réglementaire, les protocoles tiennent compte de cette évolution.

### 3.3.1 Analyse sur l'étude végétale

L'étude de la flore a également été menée en ciblant les éventuels marqueurs de sols humides (essences indicatrices listées à l'annexe II de la table A de l'Arrêté : DEV00813942A). Cette recherche a ensuite été complétée par l'analyse des sondages pédologiques implantés sur le terrain (3.3.2) visant à couvrir la zone d'étude notamment lorsque les cortèges floristiques nécessitent une appréciation des sols pour une reconnaissance du caractère hygrophile éventuel.

Les cortèges floristiques sont clairement répartis, avec :

- ✓ Un boisement mixte relevant de la Chênaie sur la majeure partie du terrain ;
- ✓ Une lande arbustive à Ajoncs d'Europe au sud ;
- ✓ Un espace dénudé d'affinité nitrophile accueillant le développement d'essences exotiques sur la partie nord.

D'un point de vue floristique, on note **10 essences** listées en tant qu'**indicateurs hygrophiles** sur l'aire investiguée, soit une emprise intégrant les abords du projet pour une meilleure lecture écologique. **L'emprise stricte du projet abrite 4 espèces indicatrices, de recouvrement localisé à peu dense**, matérialisées par quelques pieds de Saule roux cendré en lisière nord de la Chênaie, mêlés à la Bourdaine et l'Eupatoire chanvrine.

Au regard des formations et des recouvrements floristiques réglementaires, **aucune zone humide n'est à mentionner sur le terrain d'étude en projet d'aménagement**. Les enjeux hygrophiles sont répartis sur les abords, avec des surfaces globalement faibles à très modérées.

L'ensemble de ces espèces a permis la définition d'habitats naturels, dont la qualité humide intrinsèque (H) ou à définir (p) est conduite plus haut (3.1.4).

L'étude pédologique viendra préciser d'un point de vue réglementaire, le caractère hygrophile ou non des habitats et formations, abritant de manière modérée des espèces végétales indicatrices de sols humides et relevées dans les limites du projet et de façon plus dense sur les abords directs liés au réseau de drains autour de la parcelle.

Tableau 2 : Espèces végétales indicatrices de zone humide - Le Pian Médoc

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Habitat de référence	Remarques
<b>Strate arbustive</b>				
F	Bourdaine	<i>Rhamnus frangula</i>	Sous-bois Chênaie	PC - indicateur ZH
F	Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	Lisière Chênaie	PC - indicateur ZH
<b>Strate herbacée</b>				
F	Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i>	Lisière Chênaie et ceinture fossés	L - indicateur ZH
F	Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>	Friche ouverte ( <b>HP</b> )	L - indicateur ZH
F	Menthe des champs	<i>Mentha suaveolens</i>	Friche et bord de chemin ( <b>HP</b> )	AC - indicateur ZH
F	Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	Sous-bois Chênaie ( <b>HP</b> )	L - indicateur ZH
F	Morelle noire	<i>Solanum nigrum</i>	Friche et bord de chemin	L - indicateur ZH
F	Pulicaire dysentérique	<i>Pulicaria dysenterica</i>	Ceinture de fossés ( <b>HP</b> )	L - indicateur ZH

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Habitat de référence	Remarques
F	Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>	Ceinture de fossés (HP)	L - indicateur ZH
F	Souchet allongé	<i>Cyperus longus</i>	Ceinture de fossés (HP)	L - indicateur ZH

Recouvrement : **AC** : Assez commun (>25%) / **PC** : Peu commun (<25%) / **L** : Localisé (<5%).

**HP** : Hors périmètre projet.   Espèce indicatrice de zone humide située en dehors des limites du projet

### 3.3.2 Analyse sur le critère pédologique

Nous avons analysé les **4 sondages pédologiques** réalisés le **18 août 2020**. Le plan d'implantation a intégré la dynamique naturelle du site, ainsi que la répartition des essences végétales pour compléter les données récoltées et statuer sur le caractère hygrophile ou non d'un **milieu à caractère boisé dégradé** dans son aspect et sa naturalité. La figure ci-après expose la localisation des sondages pédologiques étudiés (Cartographie 4).



Cartographie 4 : Implantation des sondages sur le site d'étude - Le Pian Médoc  
SCP Environnement



### 3.3.3 Méthodologie appliquée

Dans le cadre des sondages de reconnaissance, une description des coupes pédologiques a été effectuée systématiquement, afin d'identifier les éventuels indices caractéristiques de la zone humide. Les sondages sont réalisés à l'aide d'une tarière à main et ont pu être menés sur une profondeur moyenne de **70 cm**.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- ✓ d'**horizons histiques** (débris végétaux à décomposition lente) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ✓ ou de **traits réductiques** (coloration verdâtre/bleuâtre) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ✓ ou de **traits rédoxiques** (tâches rouilles) débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ✓ ou de **traits rédoxiques** débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur ;
- ✓ ou de la **nappe** si elle apparaît dans les 50 premiers centimètres en saturation prolongée.

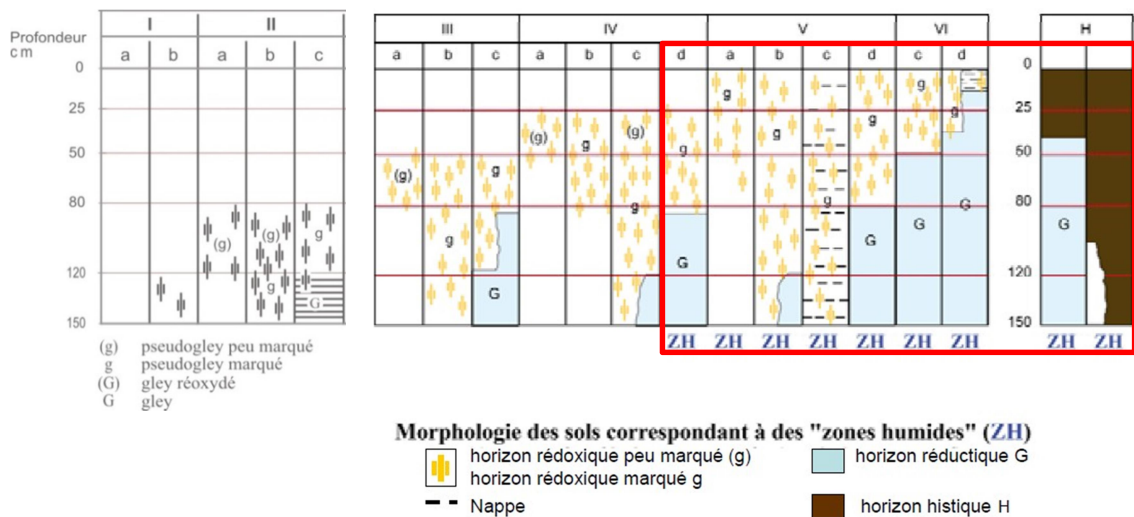


Figure 8 : Référentiel GEPPA

Sources : FMA

Si les caractéristiques sont présentes (de la classe IVd à H), le sol peut être considéré comme sol de zone humide sur le critère pédologique. L'observation des traits d'hygromorphie peut être réalisée toute l'année, en conditions favorables (en dehors des périodes de sécheresse / précipitations importantes), mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau dans les sols. Ainsi, l'expertise sur le site de Le Pian Médoc a été effectuée *en période plutôt non favorable* à une bonne observation des réalités pédologiques. Par ailleurs, certains sols d'horizons sableux peuvent s'avérer peu lisibles dans les traits hydromorphiques, sans que l'absence de marqueurs ne permette de conclure à l'absence de stagnation dans les premières couches lithologiques (cas particulier des Podzols). Une étude géomorphologique peut s'avérer nécessaire en cas de suspicion. Sur le site en projet, plusieurs piézomètres ont été posés par un prestataire spécialisé pour un suivi correct de nappe.

### 3.3.4 Résultats des sondages

Sur les parcelles du projet, les sondages réalisés correspondent aux milieux suivants :

Tableau 3 : Paramètres des implantations des tarières

POINT DE SONDAGE	TYPE DE MILIEUX	PROFONDEUR TARIERE	PRESENCE NAPPE
P1	Friche ouverte à Robinier faux acacia et Raisin d'Amérique	70 cm (graves en point de refus)	non MM 40 cm
P2	Sous-bois à Chêne d'Amérique	65 cm (graves en point de refus)	non
P3	Lisière de lande arbustive (Pin / Chêne pédonculé) et Chêne d'Amérique	75 cm (graves en point de refus)	non
P4	Lisière de lande arbustive (Pin / Chêne pédonculé) et Chêne d'Amérique	70 cm (matériaux aliotiques en point de refus)	non

MM : Matières mouillées

L'analyse des sondages et leur classement selon la table GEPPA sont présentés ci-dessous. Le reportage photographique des coupes répertoriées figure en fin de document (ANNEXES).

Tableau 4 : Horizons des sols - Le Pian Médoc

POINT DE SONDAGE	DE (CM)	A (CM)	HORIZONS	CLASSE GEPPA	ZONE HUMIDE
P1	0	30	Sables argileux marron foncé	I à II	non
	30	70	Sables argileux marron foncé + graves en fin d'horizon		
P2	0	40	Sables argileux marron foncé	I à II	non
	40	65	Sables argileux marron foncé + graves en fin d'horizon		
P3	0	10	Sables + matière organique	I à II	non
	10	40	Sables argileux marron foncé		
	40	75	Sables argileux marron foncé + graves en fin d'horizon		
P4	0	10	Sables argileux marron	I à II	non
	10	60	Sables argileux marron foncé		
	60	70	Sables aliotiques altérés		

Le critère pédologique étudié sur la surface en projet ne met **aucun marqueur d'humidité** des sols en avant. **Aucune zone humide** n'est alors à mentionner sur le site d'étude.

Eléments géologiques et pédologiques : L'ensemble est édifié sur des éléments fluviaux attribuables à la Garonne (NF – Carte géologique 1/50 000 du BRGM – Feuille N°803– Bordeaux), soit des sables peu argileux, des graviers et galets du système de la Garonne fortement érodés.

## 3.4 Conclusion sur le paramètre hygrophile de la zone en projet

D'un point de vue réglementaire et géomorphologique, les analyses de terrain convergent vers un sol non humide, caractérisé par des **sables peu argileux** sur des terrasses de graviers et galets érodés relatifs à la Garonne, **sans marqueur d'humidité visibles**.

La végétation ne reflète pas de milieux humides au regard de la faible répartition et densité des quelques espèces indicatrices de zone humide observées dans l'emprise en projet.

A ce titre, le terrain en projet d'aménagement immobilier ne concentre pas d'enjeu réglementaire ni fonctionnel au titre des zones humides.

Les éléments issus de la définition des enveloppes territoriales des principales zones humides mis en lumière par le SMIDDEST **ne sont pas retrouvés** sur le site en projet. La ripisylve reste maigre et les éléments du sol ne permettent pas de caractériser les sols hygrophiles. Il est utile de préciser que **ces enveloppes territoriales sont à interpréter conformément à la disposition zh1 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE** « Estuaire de la Gironde et milieux associés » qui précise que l'enveloppe territoriale « *est un outil d'information et de vigilance pour les acteurs du territoire sur les principales zones humides* », et qu'il faut en particulier « *noter que cette enveloppe territoriale des principales zones humides n'est pas suffisante pour délimiter les zones humides au sens de l'article L214-7-1 du Code de l'Environnement (article qui fait référence à la délimitation des zones humides par le Préfet pour l'application de la Police de l'Eau)* ».

Par conséquent, seule l'expertise de terrain permet de préciser ce caractère potentiel et caractérise les sols du terrain en projet comme non humides au sens de la réglementation en vigueur.

### 3.5 Etude de la faune du secteur

*Nota : Le relevé effectué marque la fin d'activité de la grande majorité des espèces, avec le départ des migrateurs estivaux et l'envol des jeunes de l'année. On observe les dernières générations pour la plupart des espèces entomologiques.*

Date	Conditions météo	T°	Observateur
18/08/2020	Pluie matinale puis alternance soleil + nuages épais	22° am à 25° C pm	A. AZCONAGA

#### 3.5.1 L'avifaune

Il est à préciser que le site en projet est **exclu de tout périmètre et limite de périmètre** reconnu pour ses qualités avifaunistiques. Aucun enjeu majeur sur le dispositif Natura 2000 n'est alors à évoquer *a priori*, concernant les oiseaux, aucun périmètre n'étant interceptés dans les 5 km autour du site d'étude. Les espèces protégées et d'enjeu patrimonial visibles à cette période de l'année sont toutefois recherchées dans leur localisation et dans leur utilisation potentielle du site et de ses abords connectés.

Les **espèces relevées reflètent le caractère perturbé du milieu boisé**, avec **très peu d'espèces** et de **répartition dense** au contact des habitations en milieu moyennement urbanisé. Ainsi, le cortège n'abrite pas d'espèces d'enjeu de conservation notable, l'ensemble étant classé en LC, soit des populations au statut de conservation favorable (INPN). Les espèces notées ont **globalement une bonne capacité d'adaptation** aux perturbations biotopiques, dès lors que le **couvert forestier reste suffisant** et que la **réserve alimentaire** est disponible. La période d'observation ne permet de statuer sur le rôle éventuel de la parcelle en termes de nidification, mais il semble, au regard de l'analyse des habitats naturels, que les **alentours à l'ouest** notamment, proposent des **conditions d'accueil supérieures**. L'ensemble des espèces contactées au chant était d'ailleurs sur les abords et à proximité des jardins. Les opérations de débroussaillage ont pu également limiter les manifestations aviaires sur le site d'étude en cours de modification (constructions nouvelles en cours en abords directs).

Tableau 5 : Relevé Avifaune - Le Pian Médoc

Groupe	Réf	Nom vernaculaire	Nom latin	Protection (Annexes)					Statut conservation		Détail observation	
				DO	CITES	CB	Cbo	PN	LRR	LRR	Effectif	Comportement
0		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	II/2		III			LC	NE	Couples	Cris boisement
0		Merle noir	<i>Turdus merula</i>	II/2		III		III	LC	NE	1	Chanteur
0		Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	II/2					LC	NE	Couples	Chanteur
0		Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	II/2					LC	NE	1 couple	Cris boisement
0		Pic vert	<i>Picus viridis</i>			II		III	LC	NE	1	Cris boisement
0		Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>			III		III	LC	NE	1	Chanteur boisement
0		Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	II/2		III		III	LC	NE	1	Chanteur boisement
0		Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>			III		III	LC	NE	> 5	Cris de contacts boisement nord
0		Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>			II		III	LC	NE	> 5	Chanteur boisement nord

Légende - Protection réglementaire	Légende - statut de conservation
<b>DO</b> : Directive « Oiseaux »	<b>LRR</b> : Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine
<b>CB</b> : Convention de Berne	<b>LRR</b> : Liste Rouge Régionale
<b>Cbo</b> : Convention de Bonn	<b>LC</b> : Préoccupation mineure
<b>PN</b> : Protection Nationale	<b>NE</b> : Non évalué

L'avifaune ne concentre pas d'enjeu sur la parcelle, au regard des faibles diversité et densité observées. Aucun site Natura 2000 (ZPS) n'est présent dans les 5 km autour du site en projet d'aménagement. Les abords, notamment en façade ouest du projet, offrent des conditions d'accueil bien supérieures, de par la qualité des milieux et la quiétude encore disponibles.

### 3.5.2 L'herpétofaune

Une seule espèce de reptiles a été observée en grande densité sur les parties récemment ouvertes par le débroussaillage forestier, à savoir le **Lézard des murailles**. De nombreux individus, dont jeunes ont été observés en thermorégulation sur les espaces ouverts, ce qui laisse supposer une **fonction de reproduction** sur le site. Il s'agit d'une espèce protégée et distinguée par le dispositif Natura 2000, sans qu'aucun périmètre (ZSC) ne soit présent dans les 5 km autour de la parcelle d'étude. Cette espèce ubiquiste reste de répartition large, ce qui limite relativement les enjeux sur ce reptile dans son aire de distribution actuelle.

Tableau 6 : Relevé Herpétofaune - Le Pian Médoc

Groupe	Réf	Nom vernaculaire	Nom latin	Protection			Statut conservation		Détail observation
				DH	CB	PN	LRR	LRR	
R	-	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	IV	II	II	LC	LC	> 15 dont juvéniles

Aucun amphibien n'a été contacté, les potentialités sur le site en projet restant faibles à nulles pour l'accueil de peuplements batrachologiques. Les fossés et drains reliés au ruisseau de l'Aygue milliaire restent susceptibles d'accueillir les espèces les plus classiques et évoluant au contact des systèmes boisés notamment (Complexe des Grenouilles vertes, Crapaud commun, Grenouille agile, Triton palmé).

Aucun enjeu fort n'est attendu sur la parcelle concernant les reptiles à ce stade de l'étude. On note le Lézard des murailles en distribution dense sur les zones ensoleillées permettant la thermorégulation de l'espèce.

Aucune espèce batrachologique n'a été relevée, mais quelques espèces restent toutefois potentielles en sous-bois ainsi qu'au niveau des drains et du ruisseau. Leur conservation et l'adaptation du calendrier de travaux permettront de maintenir les effectifs et fonctions vitales potentiellement présentes.

### 3.5.3 La mammofaune terrestre

Une espèce protégée (ainsi que son habitat) a été indirectement observée via ses restes de repas, soit l'**Ecureuil roux**. Les alentours semblent suffisamment denses en boisements connectés et meilleure quiétude pour permettre son évolution sur un plus large domaine, le site d'étude constituant très probablement une maigre portion de son habitat. On notera par ailleurs la présence du Chevreuil et du Sanglier, attribuant au site d'étude une fonction secondaire de corridors et de zones d'abris essentiellement.

Tableau 7 : Relevé Mammofaune - Le Pian Médoc

Groupe	Réf	Nom vernaculaire	Nom latin	Protection (Annexes)			Statut conservation		Détail observation
				DH	CB	PN	LRMC	LRR	
M	-	Chevreuil d'Europe	<i>Capreolus capreolus</i>		III		LC	LC	Crottes
M	-	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>		III	III	LC	LC	Reliefs de repas
M	-	Sanglier d'Europe	<i>Sus scrofa</i>				LC	LC	Empreintes
M	-	Taupe	<i>Talpa europaea</i>				LC	LC	Taupinières

Légende - Protection réglementaire	Légende - statut de conservation
<b>DH</b> : Directive « Habitat-Faune-Flore »	<b>LRF</b> : Liste Rouge de France
<b>CB</b> : Convention de Bonn	<b>LRR</b> : Liste Rouge régionale
<b>PN</b> : Protection Nationale	<b>LC</b> : Préoccupation mineure

On ne note pas d'enjeu fort sur la mammofaune terrestre au droit de l'emprise en projet.

En termes d'enjeu local, on considèrera toutefois la présence de :

- ✓ **L'Ecureuil roux**, seule espèce protégée observée indirectement via des restes de repas. Les possibilités de connexions avec les boisements alentours permettent de garantir la conservation de l'espèce sur les abords du site d'étude, la quiétude et l'envergure étant bien supérieures à celles observées sur le terrain en projet.

### 3.5.4 L'entomofaune

Peu d'espèces ont été observées dans l'aire d'étude, la fin de saison et la nature des cortèges pouvant expliquer ce constat. Ainsi, quelques Rhopalocères ont été observés sur les lisières encore fleuries sans qu'aucune espèce ne relève d'un dispositif de protection particulier, ni d'un statut de conservation défavorable. On note les espèces les plus tardives de la saison. Ainsi, l'Amaryllis est bien présent de par la période de fortes chaleurs et de sécheresse des dernières semaines qui ont stimulé son pic d'éclosion.



Amaryllis  
SCP Environnement



Argus bleu  
SCP Environnement

Toutefois, **l'enjeu entomologique** se situe au niveau de quelques traces très localisées de xylophages, relevées au niveau d'un bouquet de **Chênes pédonculés au nord-ouest** de la parcelle en projet (Cartographie 3). On observe sur 2 individus en voie de sénescence (branches notamment) des marques larvaires du **Grand Capricorne**, espèce protégée et d'intérêt communautaire (Natura 2000). Rappelons à ce titre l'absence de ZSC (Directive « Habitat-Faune-Flore ») dans les 5 km autour du site, annulant un risque d'incidences potentielles du projet sur une métapopulation éventuelles d'intérêt communautaire. **Aucun individu ou restes d'individu** du Coléoptère n'a été constaté sur le site d'étude. Les traces larvaires marquent l'envol de l'adulte qui s'est développé dans la partie sénescente après plusieurs années précédant sa métamorphose (environ 3 ans). Les adultes revenant généralement pondre sur leur propre lieu de développement, il reste à ce jour possible que les arbres pointés contiennent des stades différents de développement en cours.



Traces larvaires (Chênes au nord-ouest)  
SCP Environnement



Grand Capricorne adulte (mâle)  
Internet

Tableau 8 : Relevé Entomofaune - Le Pian Médoc

Groupe	Réf	Nom vernaculaire	Nom latin	Protection (Annexes)			Statut conservation		Détail observation	
				DH	Cbo	PN	LRE	LRR	Effectif	Comportement
O	-	Aeschne affine	<i>Aeschna affinis</i>				LC	NE	2	Territorial
C	1088	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	II - IV	II	II	NT	NE	NC	Traces larvaires
R	-	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>				LC	NE	> 3	Thermorégulation
R	-	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>				LC	NE	> 5	Vol zone de friche
R	-	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>				LC	NE	1	Vol zone de friche
R	-	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>				LC	NE	> 5	Thermorégulation
R	-	Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>				LC	NE	> 10	Thermorégulation

Légende - Protection réglementaire	Légende - statut de conservation
DH : Directive « Habitat-Faune-Flore »	LRF : Liste Rouge de France
CBo : Convention de Bonn	LRR : Liste Rouge régionale
PN : Protection Nationale	LC : Préoccupation mineure
<span style="border: 1px solid red; display: inline-block; width: 10px; height: 10px;"></span> : Espèce d'intérêt communautaire	NT : Quasi menacé
	NE : Non évalué

L'entomofaune concentre un enjeu local, soit :

- ✓ La présence de traces larvaires du Grand Capricorne au niveau de 2 Chênes pédonculés (branches sénescents) au nord-ouest du terrain.

### 3.5.5 Autre faune du site

Aucune espèce faunistique relative aux Espèces Exotiques Envahissantes n'a été observée sur le site et ses abords directs.

Aucun enjeu n'est à pointer concernant la faune Exotique Envahissante.

### 3.5.6 Les réservoirs et corridors écologiques

Le SRADDET et le PLU en vigueur permettent de dessiner la TVB, afin de définir à grande échelle, le rôle éventuel du site en projet à ce titre. D'après ces documents, la zone en projet d'aménagement immobilier correspond à un secteur bordé par le tissu urbain et artificiel en premier plan au nord et à l'est, puis par un élément de la **trame bleue** plus en arrière, correspondant au cours d'eau d'Aygue milliade. Ce linéaire présente des obstacles à la continuité écologique, dont :

- Deux obstacles à l'écoulement sur son tracé, en considérant cette portion étudiée autour du projet ;
- Un tissu urbain allant en se densifiant en continuité des zones d'habitations sur les espaces naturels.

Ainsi, l'emprise en projet est **intégrée au réservoir de biodiversité** d'envergure bien supérieure et relatif aux **boisements de conifères et milieux associés**. En revanche, aucun élément pouvant assurer des rôles de connexions inter milieux (corridors) n'est mentionné au niveau de la zone large d'étude.

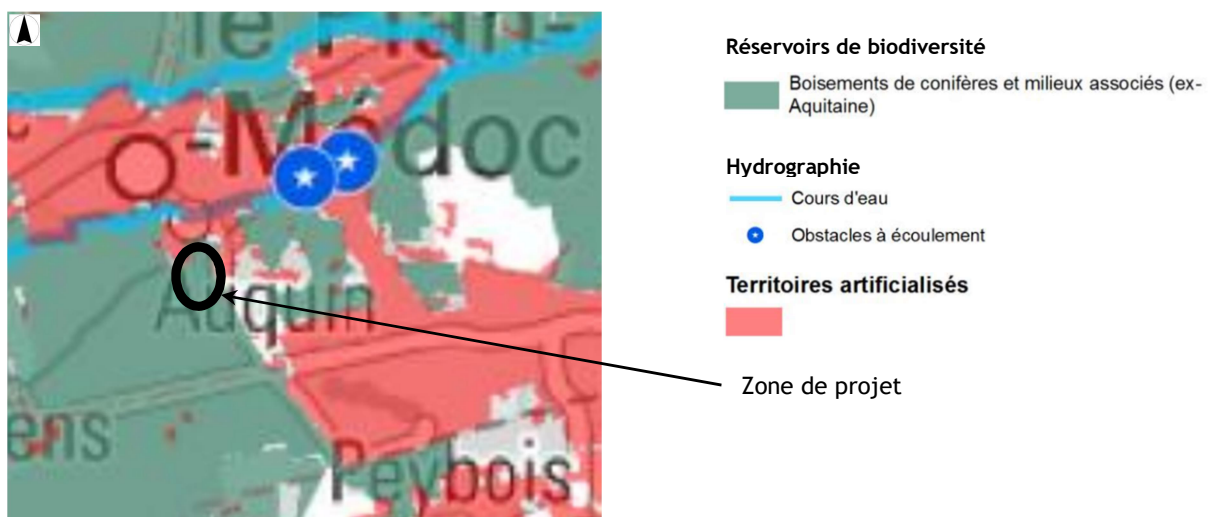


Figure 9 : Localisation du site au regard des éléments de la TVB  
Extrait du SRADDET Nouvelle Aquitaine - 2020

Le terrain semble pouvoir accueillir quelques espèces présentant des capacités de large déplacement et inféodées aux boisements reliés par des corridors ouverts. L'envergure du massif global sur l'ouest et le sud du terrain atteste de cette fonction, sans que le site ne soit déterminant dans la dynamique de fonctionnement. Il est tout de même à pointer que le **projet vient supprimer un espace non bâti en lisière d'urbanisation** et ainsi diminuer de sa surface le réservoir défini au SRADDET. En revanche, la qualité du milieu, largement modifié par les entrées exotiques **ne favorise pas les cortèges biologiques** autre que ceux en place car peu de potentialités sont à mettre en lumière en l'état.

**A l'échelle du réservoir mis en avant par le SRADDET, on ne peut définir l'emprise en projet (environ 1 ha) en tant que portion majeure du réservoir biologique**, en considérant les données collectées et leur analyse effectuée plus haut.

Le projet vient supprimer un espace intégré au réservoir de biodiversité des boisements de conifères et milieux associés de la Trame Verte et Bleue du SRADDET.

Au niveau local, en l'état des connaissances biologiques, le site ne constitue pas une portion majeure du réservoir biologique, mais participe aux déplacements et fonctions essentielles de certaines espèces de large répartition.

### 3.5.7 Synthèse de la dynamique faunistique et des espèces à enjeux.

La cartographie ci-dessous expose la distribution des espèces à enjeux de conservation extraites du relevé faunistique (Cartographie 5), détaillée au tableau ci-après :

On notera :

Groupe	Espèce	Réglementation / statut (France)	Fonction du site
M	Ecureuil roux	PN III	Portion d'habitat et site d'alimentation
C	Grand Capricorne	DH II et DH 4 - CBo II – PN II	Site de ponte et développement larvaire dans 2 individus de Chênes pédonculés (nord-ouest parcelle)
H	Lézard des murailles	DH 4 - CB II – PN II	Nombreux individus dont jeunes (reproduction) en thermorégulation sur les espaces ouverts



Espèces à enjeux dans l'aire d'étude - Les Trétinots



Cartographie 5 : Espèces à enjeux dans l'aire d'étude - Le Pian Médoc

## 4. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'analyse des données bibliographiques et les investigations menées en fin de période d'activité biologique sur le terrain en projet d'aménagement immobilier (logements locatifs sociaux) sur Le Pian Médoc, mettent en lumière les éléments listés et illustrés en suivant (Cartographie 6). Sont également présentées les principales préconisations à formuler d'ores et déjà pour la suite du projet :

	SITUATION DU PROJET	ENJEUX	PERSPECTIVES ERC
ZONAGES ECOLOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site en dehors des limites de périmètres de portée écologique présent dans les 5 km autour de l'emprise (ZNIEFF uniquement et situées entre 3 800 et 4 600 m au projet)</li> <li>• Absence de similitudes entre le site en projet et les zonages limitant les échanges spécifiques</li> <li>• Présence d'obstacles nombreux et de milieux tampons entre les ZNIEFF et le terrain en projet limitant les interférences possibles</li> </ul>	Absence d'enjeu significatif (0)	Aucune mesure ERC n'est requise à ce titre
HABITATS A ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'habitat naturel à enjeux sur la parcelle et ses abords directs</li> <li>• Habitat d'une espèce protégée et d'intérêt communautaire soit le Grand Capricorne (statut de conservation : Quasi menacé) dans son développement larvaire au niveau de 2 Chênes pédonculés</li> </ul>	<p>Moyen (3)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitat d'une espèce protégée localisé au nord-ouest du site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation des 2 arbres visés pendant les travaux (périmétrage / distance aux cheminements, zone de stockage)</li> </ul>
ESPECES A ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement larvaire du Grand Capricorne (statut de conservation : NT : Quasi menacé) dans 3 Chênes pédonculés en limite extérieure sud du terrain</li> <li>• Zone de reproduction et de thermorégulation pour le Lézard des murailles (statut de conservation : LC : Préoccupation mineure)</li> </ul>	<p>Moyen (3)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de destruction d'une aire de ponte et de développement larvaire d'une espèce protégée au statut NT et d'intérêt communautaire</li> <li>• Risque moyen car enjeu situé en zone privative (jardins) d'où difficulté de garantir le maintien des 2 unités après travaux</li> <li>• Enjeu plutôt faible sur le Lézard des murailles (statut LC) de très large répartition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retrait éventuel des grumes et pose au sol en dehors de l'emprise lors de la remise des lots, afin de garantir le développement larvaire de l'espèce avant son envol</li> <li>• Habitats connectés et disponibles dans les alentours directs pour les espèces visées (déplacement du site de ponte)</li> <li>• Adaptation du calendrier des travaux, en dehors des périodes d'enjeux (soit en dehors de fin avril à fin août)</li> </ul>

	SITUATION DU PROJET	ENJEUX	PERSPECTIVES ERC
ZONE HUMIDE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de zone humide dans l'emprise en projet</li> </ul>	<p><b>Absence d'enjeu significatif (0)</b></p>	Aucune mesure ERC n'est requise à ce titre
ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de nombreuses espèces exotiques à caractère envahissant* ou préoccupant, mais recouvrement majeur sur le terrain: le Chêne d'Amérique / le Robinier faux acacia* / le Raisin d'Amérique*</li> </ul>	<p><b>Assez moyen (2)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Banalisation avancée d'une Chênaie acidiphile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures de canalisation des EEE lors des travaux (Nettoyage des outils et tenues dont bottes, dessouchage et export de l'ensemble des parties végétales du Robinier vers les filières appropriées, pose de bâches sur les espaces non aménagés afin de détruire les plants de Raisin d'Amérique)</li> <li>Aucune introduction d'espèces ornementales exotiques, mais végétalisation des espaces communs à base d'essences locales et adaptées</li> </ul>
BIODIVERSITE CLASSIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peu d'espèces hormis les plus classiques (Ongulés) et d'activité assez peu notable</li> <li>Présence de l'<b>Ecureuil roux</b> (Protection nationale de l'espèce et de l'habitat)</li> </ul>	<p><b>Assez moyen (2)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Zone de nourrissage et de refuge secondaires pour la petite et grande faune forestière</li> <li>Zones de report disponibles et connectés en alentour proche pour l'Ecureuil roux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conservation / impulsion des continuités entre les unités boisées présentes (déplacements aériens)</li> </ul>

D'après les éléments soulevés en période fin d'activité biologique, la zone en projet concentre peu d'enjeux dans son emprise. Les **éléments les plus notables** restent néanmoins **modérés** et sont **localisés en quelques points du terrain**. Quelques espèces faunistiques sont alors concernées, mais une seule est retenue de par son statut de conservation, soit le **Grand Capricorne** qui est identifié via quelques traces de développement larvaire observées sur 2 Chênes pédonculés en limite nord-ouest de la parcelle.

La nature et l'envergure des milieux alentours (massif boisé) permettent à ce jour un report des espèces les plus sensibles, en cas de dérangement significatif, le temps des travaux notamment.

La **mise en place de mesures d'évitement à ce stade du projet**, notamment lors des travaux, permettra d'enrayer les risques d'incidences du projet **estimés faibles à très localement modérés** sur les espèces ciblées, qui restent de **répartition bonne à très bonne** à l'échelle régionale.

## 5. ANNEXES

1. Coupes lithologiques des principaux sondages pédologiques (reportage photographique)

Lecture des photos :

Point de sondage		
Environnement point de sondage	Environnement point de sondage	
Vue globale tarière		
Vue détaillée tarière 1	Vue détaillée tarière 2	Vue détaillée tarière 3